

F E D E C H O S E S

-----Pour le fédéralisme-----



Fédéchoses - *F106*

Pour la paix, la justice et



la démocratie mondiale

Une Europe unie



pour un Monde uni

1999 - 4^o Trimestre

N°106

Editorial

De l'échec du Sommet d'Helsinki à celui programmé de la Conférence Intergouvernementale La seule réponse : la campagne pour la constitution européenne

Le temps presse car, comme l'a justement dénoncé Jacques Delors (Le Monde du 19 janvier) procéder à de nouveaux élargissements de l'Union européenne avant sa révolution institutionnelle la diluera dans une vaste zone de libre échange. Les fédéralistes le soutiennent lorsqu'il souligne cette incohérence et la lâcheté politique des gouvernements. Jacques Delors a encore raison d'affirmer que « la méthode fédérale... permet de savoir qui fait quoi, et donc aux citoyens de sanctionner ce qui leur paraît non conforme au mandat qu'ils ont donné à leurs dirigeants ». Nous acceptons son concept de « fédération d'Etat-nations » car nous sommes conscients que la fédération européenne, créée sur la base d'Etats plurisécularisés, ne sera pas une simple copie des autres fédérations existantes (Etats-Unis ou Suisse, par exemple). Nous souhaitons par contre qu'il précise ses conceptions pour nous assurer qu'il ne confond pas de fait *confédération* et *fédération* et, d'autre part, qu'il est favorable à l'indispensable dévolution par la France d'une large part de ses prérogatives à des entités régionales enfin dignes de ce nom.

Nous dénonçons par contre violemment l'illusion que la prochaine Conférence intergouvernementale de révision des institutions européennes, qui doit commencer le 14 février, puisse être « la dernière chance pour l'Europe » comme l'a encore affirmé Michel Barnier (Le Monde du 22 janvier). Michel Barnier et ceux qui raisonnent comme lui se trompent ou nous trompent. Jacques Delors semble malheureusement toujours partager cette dangereuse illusion lorsqu'il appelle de ses vœux « un nouveau Traité entre Etats ». Nous affirmons au contraire qu'avec l'Euro la méthode intergouvernementale a définitivement atteint ses limites.

La seule réponse à la hauteur des enjeux historiques : réforme institutionnelle de l'Union européenne comme préalable à son élargissement, c'est la rédaction d'une constitution fédérale par les élus du peuple européen et donc la reconnaissance du pouvoir constituant du Parlement européen.

S'il veut aller au bout de ses convictions européennes Jacques Delors doit le reconnaître et s'en faire l'ardent propagandiste.

Fédéchoses

La lutte pour la constitution européenne les intergroupes pour la Constitution européenne

Les 50 ans de la JEF

De la mondialisation sauvage à la mondialisation institutionnelle

**Message
de Sir Peter USTINOV**

Le Sommet de Seattle de l'OMC

**Timor oriental
et le nouvel ordre mondial**

Les étrangers et le droit de vote

**Les langues « dites régionales »
au Parlement européen**

Les brèves de Fédéchoses

Les articles ou résumés
d'intervention de Jacques Attali,
Monique Chenillier-Gendreau,
Robert Lafont, Ricardo Petrella...

INTERGROUPE CONSTITUTION EUROPEENNE

déclaration de presse



UN PAS IMPORTANT DU PARLEMENT EUROPEEN SUR LA VOIE DE LA CONSTITUTION EUROPEENNE

L'Intergroupe "Constitution Européenne", qui a déjà reçu le soutien de plus de 150 députés appartenant à tous les groupes politiques, se félicite que la résolution votée ce jeudi sur *la préparation de la réforme des traités et la prochaine Conférence intergouvernementale* considère que la perspective d'une Union élargie et la nécessité de rapprocher l'Europe des citoyens imposent le lancement d'un **processus constitutionnel**, estime que l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux fait partie intégrante de ce processus constitutionnel, demande à la CIG de modifier la procédure de révision future des traités en instituant un **pouvoir co-décisionnel** entre le Parlement européen et le Conseil, se prononce en faveur de la **constitutionnalisation de l'Union** par, notamment, l'unification des traités dans un texte unique et la distinction de deux parties, l'une constitutionnelle, l'autre sur les politiques de l'Union, demande une réforme suffisamment ambitieuse des institutions qui ne se limite pas aux reliquats d'Amsterdam.

Tout en reconnaissant que la résolution représente un premier pas sur la voie de la Constitution européenne, l'Intergroupe demande toutefois au Parlement européen de poursuivre ses efforts visant à

- obtenir sa **participation pleine et paritaire** à l'élaboration d'un projet de réforme des **traités** à soumettre à la prochaine Conférence intergouvernementale,
- renoncer définitivement pour les futures réformes, à l'unanimité pour les questions revêtant un caractère constitutionnel, afin que le veto d'un Etat membre ne puisse porter gravement atteinte au **caractère démocratique** et à l'**efficacité** de la prise de décisions dans une Union élargie,
- réclamer l'**ouverture d'un processus démocratique** pour l'élaboration d'une véritable **Constitution européenne**.

Strasbourg, le 18 novembre 99

L'Intergroupe Constitution Européenne est animé par un comité composé des députés : Carlos CARNERO GONZALES (PSE, E) - Andrew DUFF (ELDR, UK) - Monica FRASSONI (Verts, B) - Alain LAMASSOURE (PPE, F) - Jo LEINEN (PSE, D) - Cecilia MALMSTRÖM (ELDR, S) - Mihail PAPAYANNAKIS (GUE, GR).

Un intergroupe pour la constitution européenne au Parlement italien

Après la création de l'intergroupe pour la constitution européenne créé au Parlement européen le 15 septembre (voir notre dernier numéro), un intergroupe a été créé au Parlement italien le 22 octobre. Très rapidement 113 membres de la chambre des députés ont adhéré à cette initiative et deux sénateurs se sont déclarés lors de la réunion constitutive disposés à mener une action similaire au Sénat.

Lors de cette même réunion, Guido Montani, secrétaire général du Movimento Federalista Europeo, section italienne de l'UEF et du MFM, a souligné « l'importance que l'intergroupe du Parlement européen ne reste pas isolé mais que son travail soit soutenu par des initiatives analogues au sein des Parlements nationaux, et en particulier en Italie, en France et en Allemagne.

LES BRÈVES DE FÉDÉCHOSES

Tommaso Padoa-Schioppa :

" Contre la 'solitude institutionnelle' de la Banque centrale européenne »

Membre du Directoire de la BCE, Tommaso Padoa-Schioppa a dressé dans un entretien avec la presse (*Le Monde*, 30/11/99, pour la France) le bilan d'un an d'existence de l'Euro. M. Padoa-Schioppa, bien connu des fédéralistes et dont le frère, universitaire à Milan, est un responsable de l'UEF, ne fait pas mystère de ses opinions en concluant son *interview* : « Une dernière difficulté est d'être une monnaie sans Etat national. Beaucoup pensaient qu'une union monétaire sans union politique était prématurée. Je n'étais pas de cet avis, mais l'eurosystème a besoin d'un développement ultérieur du processus d'intégration européenne. Depuis des siècles et des siècles, une monnaie est l'expression d'un système économique, mais aussi institutionnel. Quand je vais aux réunions internationales, mon collègue de la Réserve fédérale a son ministre avec lui. Je me demande qui est mon ministre. Pour la Banque centrale, il est nécessaire d'être indépendante, mais ce n'est pas bon d'être dans la solitude institutionnelle ».

LE CONSEIL EUROPEEN D'HELSINKI OCTROIE AU PARLEMENT EUROPEEN UNE « ASSOCIATION » AUX TRAVAUX DE LA CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE INDIGNE D'UNE ASSEMBLEE ELUE AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT

L'Union européenne des fédéralistes (UEF supranationale) regrette que les conclusions du Conseil européen d'Helsinki sur la réforme institutionnelle ne respectent pas la légitimité démocratique des citoyens européens représentés par leurs élus. Pour les Chefs D'Etat et de gouvernement, seule compte la légitimité des Etats nationaux qu'ils représentent. En effet, le Conseil européen « salue le rapport que la présidence a établi sur les questions relatives à la Conférence intergouvernementale » mais ne fait aucune mention des contributions du Parlement européen ou de la Commission européenne...

Les nombreux appels demandant que la CIG s'ouvre avec un ordre du jour suffisamment large pour permettre une réforme profonde des institutions et une démocratisation de l'Union n'ont pas été entendus.

« L'étroitesse de vues des Chefs d'Etat et de gouvernement à ce sujet augure mal de l'étroitesse des résultats de la conférence qui ne pourront que fragiliser les conditions institutionnelles de l'élargissement de l'Union », a déclaré le Président de l'UEF, le Député européen Jo Leinen.

L'UEF s'insurge que l'extension du vote à la majorité ne soit considérée que comme une éventualité, alors même que le caractère démocratique et l'efficacité de la prise de décisions dans une Europe élargie dépendent du renoncement définitif à la possibilité de veto d'un Etat membre.

Les fédéralistes européens regrettent par ailleurs vivement que la proposition, soutenue notamment par le Parlement européen et la Commission, de réorganiser les traités en deux parties, l'une sur les éléments constitutionnels et l'autre sur les politiques de l'Union, n'ait pas été mise à l'ordre du jour.

Enfin, les fédéralistes jugent particulièrement indécent le statut octroyé au Parlement européen qui sera seulement « associé » aux travaux de la CIG 2000. Alors que le représentant de la Commission « participera » aux travaux aux niveaux politique et préparatoire, deux observateurs du Parlement européen ne pourront « qu'assister » aux réunions du groupe préparatoire au niveau diplomatique. Au niveau politique des ministres et des Chefs d'Etat et de gouvernement, le Conseil européen n'accorde qu'un échange de vues avec deux représentants et/ou la Présidente du Parlement européen avant les réunions. « Ce statut octroyé au Parlement européen, dégressif plus le niveau des réunions politiques est élevé, est indigne d'une Assemblée élue au suffrage universel direct ! Le Conseil européen est pris en flagrant délit de contradiction lorsqu'il affirme dans sa Déclaration du Millénaire que la démocratie est un fondement de l'Union européenne... », a commenté Jo Leinen.

**Députés français qui ont exprimé leur intérêt
pour une initiative parlementaire "Constitution européenne"**

Nom	Prénom	Groupe politique	Présent le 15/09/99
BOURLANGES	Jean-Louis	PPE	
ONESTA	Gérard	V	Oui
LIENEMANN	Marie-N.	PSE	
LAMASSOURE	Alain	PPE	Oui
FRAISSE	Geneviève	GUE/NGL	
LALUMIERE	Catherine	PSE	
HAZAN	Adeline	PSE	
BOUMEDIENE -T.	Alima	V	
DUHAMEL	Olivier	PSE	Oui
ROD	Didier-Claude	V	
CAUDRON	Gérard	PSE	
FRUTEAU	Jean-Claude	PSE	
CORNILLET	Thierry	PPE	Oui
LIPIETZ	Alain	V	
ISLER BEGUIN	Marie Anne	V	Oui
DESIR	Harlem	PSE	
BAYROU	François	PPE	Oui
DE SARNEZ	Marielle	PPE	Oui

Le Congrès européen de la

Marly le Roi 12 - 14 novembre 1999

**Le rôle de l'Europe dans le monde du XXI^e siècle
Renouvellement de l'engagement pour la Campagne
Paolo Vacca élu président**

JEF

Le Congrès européen de la JEF s'est tenu à Marly le Roi du vendredi 12 au dimanche 14 novembre sur le thème de

"L'Europe dans le monde du XXI^e siècle".

Le Congrès avait été précédé, le mardi 9 novembre, d'un séminaire, toujours à Marly le Roi, consacré aux problèmes de l'Europe en cette fin de millénaire. Les participants, venant de 15 pays différents, ont évoqué, en particulier, le dixième anniversaire de la chute du mur de Berlin et ils ont réfléchi sur la manière dont l'Europe pourrait contribuer à la création d'un avenir de paix et de démocratie en étant confrontée aux défis de l'élargissement et de la mondialisation. Divers participants au séminaire, parmi lesquels certains jeunes avaient vécu l'expérience dramatique de la guerre en ex-Yougoslavie, ont souligné l'importance de l'Union européenne comme modèle dans un monde qui balance entre la guerre et la paix, entre une interdépendance croissante et la désagrégation nationaliste. Dans ce sens, le séminaire a été très fructueux et a jeté les bases pour un débat intense du congrès sur les responsabilités de l'Europe surtout si l'on considère l'avenir du monde au-delà du vieux continent.

Dans l'après-midi du vendredi 12, le Congrès, qui célébrait aussi les 50 ans de la JEF, a été ouvert officiellement au siège parisien prestigieux de la Mairie du 6^e arrondissement par le président sortant Philippe Savelskou et par les représentants de la JEF-France qui ont reçu les remerciements chaleureux des présents pour avoir assuré l'organisation. Une table ronde sur les problèmes, de nature essentiellement institutionnelle, avec lesquels l'Europe doit aujourd'hui se confronter avec l'imminence de l'élargissement, a suivi l'ouverture officielle. Présidée par Stéphane Woodard, ex président de la JEF, la table ronde a vu l'intervention de personnalités importantes du monde politique européen : Michel Albert, Président du CIFE et membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France ; Pervenche Beres, parlementaire européenne, représentant le Mouvement européen français ; Alain Lamassoure, ancien ministre français des affaires européennes, actuellement parlementaire européen activement impliqué au sein

de l'intergroupe pour la constitution européenne ; Jean-Michel Casa, chef de cabinet du ministre français des affaires européennes ; Jo Leinen, président de l'UEF et parlementaire européen, promoteur de l'intergroupe.

C'est Jacques Delors, accueilli par une véritable ovation de la part des congressistes, qui a tiré les conclusions. Tous les intervenants ont souligné le rôle des fédéralistes dans la construction d'une Europe plus unie et pacifique et ont rappelé comment, depuis l'euro, il fallait avancer vers la construction de l'Europe politique. Par contre, l'exigence d'ouvrir au plus vite un processus constituant a soulevé des questions très divergentes. La position des fédéralistes (avant garde de cette Europe plus unie et démocratique) a été clairement exprimée par Jo Leinen, Président de l'UEF. Après avoir jeté un regard sur le passé, au moment où les bases du fédéralisme mondial ont été posées, Leinen a affirmé que le moment tant attendu par les fédéralistes était arrivé : celui de construire les Etats-Unis d'Europe en donnant une constitution fédérale aux citoyens européens.

La session d'ouverture du congrès a été conclue par les salutations de Jean-Louis Bourlanges, parlementaire européen, Président du Mouvement européen français et de Stéphanie Chémery, Présidente de la JEF France.

Samedi 13 novembre, le Congrès s'est déplacé à Marly le Roi où tous les travaux se sont déroulés jusqu'à la clôture à la fin de la matinée du dimanche.

Les délégués ont engagé un vaste débat qui a mis en lumière à la fois les objectifs politiques prioritaires pour l'organisation et les aspects organisationnels de la Campagne.

A l'issue de ce débat la JEF Europe a ainsi défini le slogan de la Campagne dans laquelle ses militants s'engageront pour les prochaines années : "Une constitution pour l'Europe entière, l'élargissement avec des réformes constitutionnelles". Le sens de ce slogan est ainsi précisé dans la résolution politique approuvée à la fin : "donner vie à une constitution pour une Europe fédérale et élargir

l'Union au continent européen dans son ensemble constituent les deux faces d'une même médaille."

C'est pour cela que le Congrès engage la JEF à se battre "pour une réforme radicale des institutions de l'Union européenne dans le but de **"doter l'Europe d'une constitution fédérale et dans le même temps pour un élargissement rapide de l'Union européenne à tous les pays du continent européen."**

En outre, comme l'a déclaré Paolo Vacca, président nouvellement élu, "La JEF est très préoccupée par le fait que malgré les discours sur la nécessité de rapprocher l'Europe des citoyens, la réforme des institutions de l'Union va à nouveau faire l'objet d'une conférence intergouvernementale avec des objectifs très limités par le principe de l'unanimité et sans réelle implication des représentants des citoyens européens siégeant au Parlement européen et dans les parlements nationaux sans aucun contrôle démocratique et sans aucun débat entre les partis politiques européens."

Ces objectifs politiques se sont traduits dans un programme de travail qui prévoit, entre autre : une action continue, tant au niveau national qu'euro-péen, sur les membres du Parlement européen pour faire progresser l'intergroupe pour la constitution européenne ; une série d'actions destinées à stimuler la création d'intergroupes pour la constitution européenne au sein des parlements nationaux des pays de l'Union ; un programme pour impliquer davantage les ONG dans la Campagne ; une intensification des actions de rue, très efficaces pour attirer l'attention de l'opinion publique, dont certaines sections nationales ont déjà fait le bilan. En vue de l'action en faveur d'un "élargissement inséré dans un projet de réformes institutionnelles" il faut signaler l'initiative d'un Enlargement Day prévu pour les premiers mois de 2000.

Pour ce qui concerne le renouvellement des instances, Paolo Vacca est le nouveau Président, élu à une large majorité. Caroline Guillaudeau (France) et Juha Mustonen (Finlande) sont vice-présidentes ; Le Comité fédéral réuni le dimanche, après la clôture officielle du Congrès a désigné le nouveau bureau exécutif ainsi composé : Barbara Goldoni (Italie), Jeremy Hargreaves (Grande Bretagne), Eliina Viilup (Estonie), Patricja Weglorz (Pologne). En outre, la secrétaire générale de la JEF, Laura Davis (Grande Bretagne) et le trésorier, Manuel Angst (Suisse) font aussi partie du bureau exécutif.

Pour en revenir aux résultats politiques du Congrès on ne peut qu'exprimer sa satisfaction devant le fait qu'à Paris quelques éléments cruciaux pour l'action des jeunes fédéralistes européens dans la phase actuelle du processus de l'Union européenne sont apparus clairement : d'un côté l'attitude critique de la JEF à l'égard de la méthode des conférences intergouvernementales, désormais dépassée, et de l'autre la conscience qu'il est aujourd'hui indispensable de procéder à des réformes globales pour pouvoir affronter les grands défis qui se posent à l'Union européenne au premier rang desquels figure l'élargissement à l'Europe centrale et orientale : défi historique et nécessité politique absolue pour la stabilité et le développement du continent tout entier. Les fédéralistes sont appelés à fournir un effort considérable dans les années prochaines parce que (comme l'a observé le Président nouvellement élu dans un communiqué de presse diffusé à la fin des travaux) on est aujourd'hui arrivé au moment où il faut doter l'Union d'un véritable gouvernement et d'un parlement avec des pouvoirs législatifs réels (institutions démocratiques plus proches des citoyens qui ne seraient plus bloquées par la règle de l'unanimité) et d'une politique extérieure et de sécurité unique qui permette à l'Europe d'assumer le rôle qui lui appartient sur la scène mondiale.

Article tiré de l'*'Unità europea*, novembre 1999

LES BRÈVES DE FÉDÉCHOS

Favilla, éditorialiste de *Les Echos* (3/1/2000) : « Une constitution pour l'Europe »

A l'occasion du premier anniversaire de l'Euro, le quotidien économique a publié un très intéressant éditorial (dans lequel il signale en outre le récent ouvrage de Bernard Barthalay, *Nous, citoyens des Etats d'Europe*, éd. L'Harmattan ; rappelons que Bernard Barthalay, longtemps militant et responsable fédéraliste, a été le premier éditorialiste de notre revue). Favilla écrit notamment : « On a souvent comparé l'Europe à une bicyclette. Dès qu'elle s'arrête, elle tombe... Le moment est donc venu d'annoncer ce que sera le prochain objectif. Pour le Président de la République fédérale d'Allemagne, Johannes Rau, la réponse est limpide : 'Une Constitution fédérale de l'Europe.'... Au delà des disputes de principe entre fédéralisme et souverainisme, le besoin d'une Constitution repose sur une idée simple : il n'agit plus de 'construire' l'Europe mais de la 'gouverner'... Or l'on ne peut se contenter, pour cela, de négociations diplomatiques frôlant souvent le marchandage sordide, ni de simples traités toujours modifiables. D'où la nécessité d'une constitution qui définisse clairement la répartition des pouvoirs entre instances européennes et nationales, qui énonce les principes fondamentaux que les unes et les autres devront respecter, qui mette en place des mécanismes démocratiques de décision et de contrôle... ».

Le mot d'ordre de la Constitution européenne est en train de s'installer dans le débat politique de tous les pays de l'Union et des hommes politiques importants ainsi que des commentateurs influents l'ont repris à leur compte.

La Commission qui, au sein du Parlement européen, s'appelait jusqu'à la dernière législature "commission institutionnelle" s'appelle aujourd'hui "commission constitutionnelle". Ce sont des développements positifs qui ont introduit dans le débat un terme qui, concernant l'Europe, était considéré comme tabou jusqu'à ces derniers mois.

Mais la politique, et en particulier celles des systèmes en décomposition, a la capacité caractéristique de s'approprier les mots qui ont un fort contenu symbolique et qui peuvent donc servir pour obtenir un consensus, en les vidant de leur contenu pour les transformer en simples instruments de propagande. Et c'est ce qui se passe aujourd'hui avec le mot de Constitution.

Avec quelques exceptions, qui par ailleurs concernent essentiellement le monde des intellectuels plutôt que celui des politiciens, le terme de "Constitution européenne" avec l'extension de son emploi est en train d'assumer les significations les plus impropres et extravagantes qui vont d'une modeste réforme des institutions de l'Union (rationalisation de la Commission, modification dans le vote à la majorité au sein du Conseil de Ministres, augmentations imprécises des prérogatives du Parlement européen), en passant par une pure et simple délimitation plus précise des compétences de l'Union par rapport à celle des Etats jusqu'à la simplification de la structure et de la terminologie des traités existants.

De cette manière les gouvernants de l'Union réalisent l'exploit de reconnaître que la question se pose de transformations radicales en Europe tout en se dérochant au devoir de tirer les conséquences de cette reconnaissance. Le terme de "Constitution", que ce soit dans l'histoire de la culture politique et juridique ou dans la conscience collective des peuples qui ont vécu l'expérience de la démocratie, signifie constitution d'un Etat. Si cela est vrai, alors le problème de la constitution européenne ne se limite pas à la rédaction d'un texte, même s'il est bien structuré et compréhensible, mais il s'agit de fonder un nouveau pouvoir, c'est-à-dire constituer un Etat souverain unique sur un espace aujourd'hui occupé par une pluralité d'Etats souverains. A ce propos il ne devrait même pas être nécessaire de souligner qu'il s'agirait évidemment d'un Etat fédéral qui, en tant que tel s'inspirerait du principe de subsidiarité, si beaucoup n'essayaient avec insistance de tordre le sens du principe de subsidiarité en le transformant d'un principe régulateur de la distribution des pouvoirs à l'intérieur d'un Etat fédéral en prétexte pour empêcher qu'un Etat fédéral se mette en place.

Le problème consiste donc à transférer la souveraineté des Etats nationaux à l'Europe, c'est-à-dire des peuples nationaux au peuple européen en formation. Il s'agit d'une entreprise énormément difficile comme l'ont été toutes les grandes transformations historiques qui ont

marqué les tournants des processus d'émancipation du genre humain. Le pouvoir des gouvernements et la promotion de tous les intérêts qui s'y associent dépendent du maintien de la souveraineté. C'est pourquoi il serait insensé d'espérer que les gouvernements européens pourraient être amenés à

l'abandonner sur la base de la seule constatation du caractère raisonnable du projet, sans qu'ils y aient été contraints d'une manière ou d'une autre.

La vérité c'est que les gouvernements ne peuvent être poussés à faire ce pas que dans une situation de danger grave où les fondements même du loyalisme des citoyens à l'égard des Etats nationaux auraient été

ébranlés.

Beaucoup soutiennent que l'unification fédérale de l'Europe ne pourra jamais se réaliser parce qu'en réalité le peuple européen n'existe pas. Il est un fait que, tant que les citoyens des Etats de l'Union continueront à jouir d'une condition de bien-être substantiel et d'une sécurité relative, ils ne deviendront pas les protagonistes actifs du processus. Mais, dans l'histoire, il y a des moments où, grâce à l'effet conjoint des circonstances objectives, de l'action d'une minorité consciente, de l'attention de la partie la plus sensible de la classe politique et de la présence de quelques grands leaders capables de comprendre la nature de l'occasion qui se présente, un peuple nouveau - qui jusqu'à présent n'existait que d'une manière embryonnaire - prend conscience de lui-même et qu'il devienne possible de fonder un nouvel Etat.

Dans le cas de l'Europe, il s'agira du moment où la collaboration intergouvernementale ne sera plus à même de résoudre les contradictions toujours plus marquées entre la dimension européenne des problèmes et la forme nationale de l'organisation du pouvoir. Alors, si les autres conditions se sont aussi manifestées, les gouvernements - ou tout au moins au départ, certains d'entre eux - se verront contraints à renoncer à la souveraineté nationale et à faire appel au peuple européen en formation pour créer une nouvelle légitimité fédérale européenne.

La guerre du Kosovo et l'affirmation en Autriche des "libéraux" de Haider ne sont que les deux épisodes les plus récents qui démontrent comment les contradictions du processus de l'unification européenne sont devenues toujours plus aiguës et fréquentes. Le moment s'approche où le choix se situera entre la fondation de la Fédération européenne et la fin du processus avec l'explosion des micronationalismes et la crise des institutions démocratiques.

A ce moment là, les gouvernants européens ne feront le juste choix que s'ils entrent en consonance avec la partie la meilleure de l'opinion publique et des classes politiques nationales. Cela ne pourra arriver que si, grâce aussi à la présence constante des fédéralistes, s'est développé, au sein du Parlement européen, des parlements nationaux et des partis démocratiques, un débat d'intensité croissante et si les initiatives pour la revendication du pouvoir constituant du peuple européen sont devenues toujours plus fréquentes et incisives.

**lettre
européenne
novembre 1999**

Publius

Passer de la mondialisation sauvage à la mondialisation institutionnelle

Tel est le thème de la conférence qui s'est tenue le 27 novembre à l'Assemblée nationale sous l'égide du *Comité permanent mondialiste de France* et qui a réuni une centaine de personnes.

Parmi les nombreux orateurs, Georges Berthoin, Président d'honneur de la *Trilatérale* Europe et ancien Président du *Mouvement européen international*, a fait référence à la méthode de Jean Monnet qui consistait à aller vers la Fédération européenne en passant par des politiques communes concrètes. Il faut reprendre, a-t-il dit, la tâche de Jean Monnet et mettre en place un nouveau *Comité d'action* pour presser les gouvernements dans le sens de l'unification politique mondiale, sans pour autant évoquer les termes de fédéralisme ou de supranationalité pour ne pas les effrayer ni provoquer de phénomène de rejet.

Michel Rocard, ancien premier ministre, a déclaré que « nous sommes tous Citoyens du monde ». Le rêve mondialiste, a-t-il encore déclaré, devient une nécessité. Il faut, d'après lui, trouver des moyens de pression contre le droit de *veto* au Conseil de sécurité des Nations unies et en faveur d'un Conseil de sécurité économique de l'ONU. Comme Georges Berthoin avant lui, Michel Rocard a insisté sur la nécessité « d'aider » les Etats-Unis à « faire le choix de la coopération internationale plutôt que celui de l'impérialisme ».

Jérôme Bindé, directeur de l'*Office d'analyse et de prévision de l'Unesco*, a affirmé que, « si à l'économie nationale correspondait une démocratie nationale, à l'économie mondiale doit correspondre une démocratie mondiale ».

Le matin, la conférence était présidée par Stéphane Hessel, ambassadeur de France, qui a insisté longuement sur « la nécessité de réformer, de renforcer et de démocratiser les Nations Unies ».

L'Abbé Pierre, souffrant, a cependant pu être présent grâce à une liaison téléphonique et s'exprimer devant tous les participants ce qui lui a permis de renouveler son engagement mondialiste de la première heure, lui qui, jeune parlementaire, avait participé à Montreux au Congrès constitutif du *Mouvement universel pour une confédération mondiale (MUCM)* en 1947.

Sont également intervenus, Hassan Fodha, directeur du *Centre des Nations unies à Paris*, Sylvie Vaclair, astrophysicienne, Amedeo Postiglione, juge à la *Cour internationale de Rome pour l'environnement*, qui a réaffirmé à plusieurs fois dans la journée sa disponibilité et celle de ses mandants pour coopérer avec le *Mouvement fédéraliste mondial* à la réforme des institutions internationales, Claude-André Aspar, vice-président de la *Commission économique France-Amériques*, Alain Tynaïre, avocat à la Cour de Paris, M. Decaux, conseiller à la *Banque mondiale*...

Un message avait été adressé à la Conférence par Jacques Chirac, Président de la République, ainsi que par Sir Peter Ustinov, président du *MFM*. Jean-Francis Billion, membre du Conseil élu du *MFM* et de la commission française de l'*Union européenne des fédéralistes (UEF)*, a présenté les lignes de force de l'action des mouvements fédéralistes en insistant, comme Sir Peter Ustinov lui-même, sur l'importance du fédéralisme régional et européen en particulier.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Lord Boyd Orr, Prix Nobel de la paix

LA REMISE du prix Nobel de la paix, à Oslo, comporte des cérémonies épuisantes, surtout pour un lauréat de soixante-dix ans. Lord Boyd Orr ne s'est pas contenté de cette épreuve : en Norvège, puis au Danemark, il vient de multiplier ses appels à l'union de tous les peuples. Cet ancien médecin, ce biologiste célèbre grâce à ses travaux sur la nutrition, ce recteur de l'université de Glasgow, ce sociologue, est d'abord un enfant des pâturages écossais et un éleveur qui a les pieds sur la terre, sur la boue de sa ferme modèle. Ce combattant highlander de 1914-1918 préside le Conseil national de la paix et le Mouvement universel pour une Confédération mondiale. A ses côtés l'abbé Grouès m'expose le principe séduisant qu'ils apportent ensemble : « L'histoire est la preuve de l'aspiration humaine à l'unité. Par un paradoxe qui n'est qu'apparent, les

grandes guerres sont les instruments de ce désir. Mais toujours, le peuple vainqueur, en prétendant à unifier, opprime de telle sorte que les peuples secouent son joug et de nouveau se divisent. Libérés de sa tyrannie, ils conservent pourtant la nostalgie de la fusion. Cette loi demeure plus que jamais présente. Les deux grands groupes restant maintenant en présence l'un de l'autre, est-ce à la guerre qu'ils demanderont d'accomplir l'unité, grâce à la victoire de l'Ouest ou de l'Est ? Ce serait tuer l'arbre pour cueillir le fruit, et le fruit pourrirait. »

Ainsi pense Lord Boyd Orr. Il ajoute que nul pays ne désire la guerre. Il voit clairement comment l'abandon partiel des souverainetés nationales finira par s'imposer, les foules aidant.

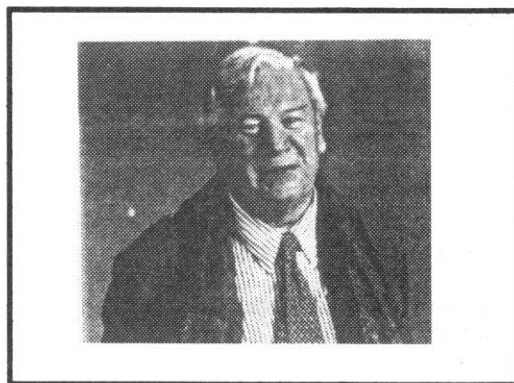
Raymond Millet
(17 décembre 1949.)

Message de Sir Peter USTINOV
Président du **Mouvement fédéraliste mondial (WFM-MFM)**

à la Conférence

**COMMENT PASSER
DE LA MONDIALISATION SAUVAGE
A LA
MONDIALISATION INSTITUTIONNELLE**

Paris, Assemblée nationale, samedi 27 novembre 1999



Je vous présente mes meilleurs vœux pour le bon déroulement de cette Conférence, en tant que Président du Mouvement fédéraliste mondial (*WFM-MFM*), une organisation créée il y a 52 ans et qui se consacre à la question primordiale qui vous réunit aujourd'hui. Je tiens à féliciter le Comité permanent mondialiste de France pour en avoir pris l'initiative et, plus personnellement, Mme. Renée Marchand, secrétaire du Centre français d'enregistrement des Citoyens du Monde, et M. Jerry Bourgeois, qui l'ont rendue possible ainsi que tous les orateurs qui ont accepté de s'y exprimer. Je regrette de ne pouvoir me joindre à vous mais j'espère par ce bref message contribuer à vos débats. J'ai demandé à Jean-Francis Billion, membre du Conseil mondial du *WFM-MFM*, élu au Congrès de Chennai (Madras) de novembre 1998, de parler en mon nom.

Le thème de cette réunion est vital et difficile. La question n'est pas de savoir s'il y aura ou non un processus de mondialisation. La mondialisation est en marche : en matière commerciale, financière, de communication, culturelle, politique, de sécurité, de droits de l'homme, et dans quasiment tous les autres aspects de l'activité humaine. La question centrale est de savoir qui guide et contrôle cette mondialisation. S'agit-il d'une petite élite politique et solitaire loin du contrôle de l'opinion publique et n'ayant de comptes à rendre à personne ? Ou, au contraire, s'agit-il d'un ensemble d'acteurs engagés dans un processus démocratique de prise de décision.

Au *WFM-MFM* nous nous battons pour un système de décision et de gouvernance international plus démocratique et mieux gouverné. Nous avons travaillé en partenariat stratégique étroit avec d'autres Organisations non gouvernementales (ONG) dans le monde entier pour nous rapprocher de ce but, au travers de notre action pour la création du Tribunal pénal international (TPI), pour le renforcement du rôle des ONG aux Nations unies et pour le renforcement de la capacité d'intervention de l'ONU dans les conflits internes et internationaux. C'est également le cas lorsque nous avons proposé une

Assemblée parlementaire des Nations Unies (*UNPA*) et une réforme du Conseil de sécurité ou que nous nous faisons les promoteurs de fédérations régionales ou continentales, comme c'est le cas actuellement en Europe. Personnellement je suis particulièrement attentif à la question de la mondialisation du commerce et de l'activité économique. Je l'avais déjà souligné, à Montreux en 1997, à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du *WFM-MFM*.

Aujourd'hui, avec la mondialisation effrénée et galopante du commerce et alors qu'un nombre croissant de conglomerats industriels ou financiers sont dorés et déjà plus puissants et plus influents que nombre de gouvernements, la création de la Cour pénale internationale, comme nous avons su nous en faire l'un des plus ardents avocats, est une nécessité urgente pour la simple raison que le crime organisé vit sur le commerce comme le cancer se nourrit de la chair et des tissus humains et qu'il faut donc convenir de contraintes et de règles communes dans le chaos de l'activité économique.

Les fédéralistes mondiaux ne sont pas de doux rêveurs. Nous ne nous imaginons pas que les réformes que nous proposons se réaliseront en un seul jour. Mais nous ne sommes pas non plus des personnages indifférents ou cyniques qui pensons que les systèmes politiques ne peuvent ou ne doivent pas être changés. Pour ma part je préfère définir les fédéralistes mondiaux comme des « idéalistes pratiques » qui combinent des valeurs élevées avec des stratégies réalistes, des buts à long terme avec des objectifs à court terme. C'est pourquoi je suis fier de me considérer comme l'un des leurs et d'avoir l'honneur de présider leur organisation internationale.

En mon nom propre, en celui de la vice-présidente du *WFM-MFM*, Mme. Lois Wilson, membre du Parlement canadien, et au nom de tous les fédéralistes, je vous souhaite un plein succès et attend avec grand intérêt les résultats de votre réunion.

Les fédéralistes, la mondialisation et la démocratie internationale

Intervention à la Conférence de Paris sur la mondialisation

Jean-Francis BILLION

Le MFM a été créé à Montreux en 1947 par des groupes de fédéralistes principalement nord-américains et européens. A la même date se réunissait en parallèle le 1^{er} Congrès de l'UEF créée un an auparavant.

Les deux groupes avaient en commun le même refus du nationalisme, de l'anarchie internationale et de la guerre comme seul moyen de résolution des conflits internationaux et internes. A partir de la guerre de Corée et du début des années cinquante ils se sont progressivement éloignés l'un de l'autre et ont perdu la conscience de leurs racines et de leurs objectifs communs.

Depuis la fin de la guerre froide, au contraire, la nouvelle donne politique internationale a remis à l'ordre du jour de l'histoire la perspective même lointaine de l'unification politique du genre humain et l'a donc fait passer du statut de seule exigence kantienne de la raison à celui d'objectif politique. C'est ce qu'a su diagnostiquer Mario Albertini, ancien président de l'UEF et directeur de la revue *The Federalist* de Pavie qui, parmi les premiers, a eu conscience de la nécessité de l'unification de la force fédéraliste. Quinze ans plus tard, les deux branches du fédéralisme international coopèrent dans de nombreux domaines et de premières étapes ont été franchies dans leur rapprochement organisationnel avec l'adhésion du MFE italien puis de la JEF (en 1993 puis en 1995) et, enfin, la décision du congrès de Bonn de l'UEF (en 1999) de demander le statut de membre associé au MFM. Celui-ci restant lui même plus particulièrement implanté aux Etats-Unis et au Canada, au Japon, dans le sous-continent indien et dans les pays scandinaves.

En Europe l'UEF et la JEF, avec le soutien du MFM, comme l'a souligné Sir Peter Ustinov dans son message, sont actuellement très engagés dans une campagne pour une constitution européenne et dans le soutien à l'Inter groupe du Parlement européen pour la Constitution européenne animé par un petit noyau de députés fédéralistes dont plusieurs de leurs responsables. Les fédéralistes proposent également la création d'intergroupes similaires au sein des parlements nationaux conscients qu'ils sont qu'une victoire du fédéralisme en Europe serait déterminante pour le reste de l'humanité. En Asie du Sud Est, par exemple, les fédéralistes mondiaux soutiennent également la création d'une fédération régionale dans des conditions difficiles à l'heure de la guerre du Cachemire et de la recrudescence du nationalisme.

Au niveau mondial je veux commenter les principales actions du MFM, tout particulièrement dans le rôle, qui est désormais le sien, d'animation et de coordination de nombreuses coalitions d'Organisations non gouvernementales. William Pace, Directeur exécutif du MFM, a été appelé, ces dernières années, à tenir une place centrale au sein de nombreuses coalitions de la société civile internationale.

Tribunal pénal international (TPI), renforcement et protection des droits de l'homme

Le MFM tout entier et Bill Pace en particulier, en tant que secrétaire général de la Coalition internationale des ONG pour le Tribunal pénal international, ont joué un rôle primordial dans la popularisation du concept de justice pénale internationale et lors de la Conférence de Rome de l'été 1998 qui a permis l'adoption du Traité international portant sur la création du TPI. Actuellement cette action se poursuit pour la ratification de ce texte au travers d'une campagne mondiale de mobilisation. En France, l'UEF a décidé récemment d'adhérer à la coalition des ONG françaises pour le TPI, animée par *Amnesty international*, et les fédéralistes dénoncent l'article 124, voulu par la France, qui réduit considérablement la portée de ce texte.

La Conférence pour la paix de La Haye – avril 1999

Un siècle après le premier Congrès pour la paix de La Haye, qui avait lancé la procédure pour la création du premier tribunal international, une coalition d'ONG, animée cette fois encore par les fédéralistes mondiaux, a réussi son pari d'organiser la plus importante conférence internationale sur la paix à laquelle ont participé plus de 8000 personnes et 700 ONG. Le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, et divers chefs d'Etat ou de gouvernement (Bangladesh, Hollande, Jordanie), et d'autres sommités dont plusieurs prix Nobel de la paix se sont également exprimés lors de cette manifestation. Les résolutions de la conférence ont été transmises à l'ONU et, à cette occasion, M. Kofi Annan a reconnu que la société civile internationale est devenue un partenaire incontournable des Nations unies.

La protection de l'environnement et le développement soutenable

Depuis le *Sommet de la Terre* de Rio, en 1992, à l'occasion de laquelle le MFM avait déjà affirmé son rôle de leader et de coordinateur des organisations de la société civile, les fédéralistes mondiaux sont très largement impliqués dans les campagnes internationales en faveur de la mise en application de l'Agenda 21. En France, les Fédéralistes mondiaux, section française du MFM, et Jerry Bourgeois tout particulièrement, sont partie prenante et animent les travaux du Comité international pour une autorité mondiale de l'environnement (CILAME).

La crise financière des Nations unies, la mise en place de nouvelles ressources financières internationales et les balbutiements d'une fiscalité mondiale

Pour la quatrième année consécutive, le 23 octobre dernier, le MFM a été dans des dizaines de villes du monde parmi les promoteurs d'une Veillée universelle pour les Nations unies. L'ONU reste en effet à la limite de la ruine, pour une large part à cause de la mauvaise volonté des Etats-Unis de lui régler près d'un et demi milliard de dollars US de dettes et d'arriérés. A Lyon, par exemple, où cette action s'est déroulée pour la troisième année, le MFM et l'UEF ont organisé cette veillée à laquelle ont également pris la parole les représentants d'ATTAC (Association pour une Taxe Tobin d'aide aux citoyens), de la Ligue des droits de l'homme, d'*Amnesty International* et de l'association humanitaire Survie.

Au delà du seul aspect de la crise financière des Nations unies (au sujet de laquelle un compromis envisageant le remboursement de près d'un milliard de la dette américaine vient d'être approuvé par l'Administration Clinton et le Congrès américain, soumis toutefois à des conditions léonines), le MFM a adopté, lors de son congrès de New Delhi et de Chennai il y a un an, une résolution soutenant l'étude et la mise en application de la Taxe Tobin sur les transactions financières internationales. Pour les fédéralistes il doit s'agir d'une première étape, seulement, vers la mise en place d'une fiscalité mondiale démocratiquement élaborée et contrôlée.

Démocratisation des Nations unies

Il s'agit depuis la création du MFM de l'une de nos plus importantes exigences. Nous avons longtemps été seuls et incompris. Aujourd'hui ce n'est plus le cas.

Le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a appelé à une session spéciale de l'Assemblée générale à l'occasion du Millénaire et à un Sommet des Chefs d'Etats et de gouvernements pour se consacrer à l'analyse de ses propositions concernant une « vision des Nations unies pour le XXI^{ème} siècle ». Note ami Bill Pace participe à cette occasion au *Steering Committee* du Forum des ONG pour le Millénaire qui sera organisé à New York du 22 au 26 mai prochain. Près de 2000 représentants des ONG et de la société civile sont attendus à ces réunions et le MFM entend les exploiter pour populariser ses propositions en faveur d'une démocratisation des Nations unies qui aille bien au delà de la seule institutionnalisation d'un Forum annuel des ONG auprès de l'ONU.

Les autres propositions du MFM portent, en effet, en particulier sur :

- La réforme du Conseil de sécurité par la limitation et si possible la suppression pure et simple du droit de veto des membres permanents de cette instance. Les fédéralistes mondiaux ont également validé, à leur congrès de San Francisco de 1995, la possibilité d'attribuer un seul siège permanent à l'Union européenne, dans le cadre de la Politique extérieure et de sécurité commune (PESC) définie par le Traité de Maastricht en remplacement des sièges de la Grande-Bretagne et de la France. Cela dans la perspective plus lointaine de l'évolution du Conseil de sécurité en Sénat des grandes régions du monde.
- La pondération des votes à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, ainsi que dans les instances dirigeantes des Agences spécialisées de l'ONU, afin de tenir compte des différences de population criantes entre les pays membres.
- La création d'une Assemblée parlementaire des Nations unies (*United Nations Parliamentary Assembly – UNPA*) selon le projet initial du fédéraliste canadien Dieter Heinrich. Cette proposition vise, à l'instar du Parlement européen lors de sa mise en place, à créer une Assemblée parlementaire mondiale consultative auprès de l'ONU. Comme le Parlement européen, cette assemblée serait en mesure progressivement, surtout après son éventuelle élection au suffrage universel direct, de se battre, avec le soutien de la société civile, pour l'augmentation de ses pouvoirs et en ultime instance la reconnaissance de son pouvoir constituant. Le principe de la création de l'*UNPA* a été approuvé par de nombreuses ONG, par le Président de la 50^{ème} Assemblée générale de l'ONU, par les parlements canadien et européen. L'Union interparlementaire internationale (*IPU*) s'est également prononcée en sa faveur.

Il est impossible de se séparer sans dire quelques mots de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), du Sommet de Seattle, qui doit donner le coup d'envoi du cycle de négociation du Millénaire (*Millennium Round*), et des réactions souvent caricaturales qu'ils suscitent en France. Dans plusieurs articles récents, dont un éditorial, *Le Monde* a heureusement marqué les limites à ne pas dépasser dans le ridicule en dénonçant en particulier les outrances verbales et les effets de manche des *souverainistes*, de « droite » ou de « gauche », tout aussi opposés les uns que les autres, mais est-ce vraiment surprenant, à la moindre délégation de souveraineté nationale, fut-elle de plus en plus fictive, et en particulier : à l'évolution dans un sens fédéral de l'Union européenne, aux autonomies locales et régionales -voire, même, à la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, et, à la moralisation ou à la régulation des échanges commerciaux internationaux.

Dans le cas de l'OMC, le MFM, participera aux manifestations des ONG réunies à Seattle et entend y défendre une position visant, tout à la fois : à affirmer la nécessité de cette organisation en tant que première tentative réelle de régulation de la libéralisation des échanges, et, à proposer à la société civile, dont la mobilisation parfois brouillonne montre à quel point elle est consciente et concernée par les enjeux globaux, de s'engager aux côtés des fédéralistes pour la démocratie internationale et tout particulièrement pour la réalisation de ses conditions institutionnelles.

En ce qui concerne nos débats d'aujourd'hui je voudrais souligner l'importance pratique, à mes yeux, de la proposition de Monsieur Georges Berthoin, en faveur de la création d'un *Comité d'action* mondial sur la base de celui créé précédemment par Jean Monnet en faveur des Etats-Unis d'Europe. Je veux, à ce sujet, rappeler que Jean Monnet tout en ne se définissant pas clairement comme fédéraliste a été en contact permanent avec des fédéralistes de premier plan et influencé par eux. Par Clarence Streit tout d'abord, fondateur du mouvement fédéraliste américain *Federal Union*, à l'époque de la Seconde guerre mondiale, puis par Altiero Spinelli, après la victoire contre le fascisme et tout au long de leur combat pour l'unification européenne. C'est la stratégie plus que les finalités qui a opposé ce que Mario Albertini définissait, à Rome en mars 1989, comme le « fédéralisme faible » de Jean Monnet au « fédéralisme fort » d'Altiero Spinelli. Jean Monnet, comme semble le proposer Georges Berthoin aujourd'hui, ne voyait en effet le pouvoir fédéral que comme l'aboutissement d'un processus graduel et non comme un acte fondateur fort. Rien n'empêche que Georges Berthoin, s'il sait aller au bout de sa proposition et la mettre en œuvre, ne trouve demain à ses côtés, dans le respect de nos différences et de nos complémentarités, les fédéralistes mondiaux.

Maurice Allais : *L'éclatante faillite du nouveau credo*

« Mondialisation : il est urgent de rétablir la préférence communautaire »

En conclusion d'une série d'articles publiée dans *Le Figaro* (2, 7, 14, 20 et 27 décembre 1999), M. Maurice Allais, prix Nobel d'économie, en vient à la conclusion ci-dessus. Le professeur Allais n'est pas un inconnu pour les fédéralistes. Participant au Congrès de Montreux de l'UEF de 1947, il y a présenté un rapport sur les questions économiques et en a rédigé la motion de politique économique. Par la suite, à l'époque de la guerre froide, il a rallié les *fédéralistes atlantiques* qui groupés autour de Clarence K. Streit, aux Etats-Unis, animaient *Federal Union* et l'*Atlantic Union Committee* favorables à la création d'un noyau fédéral regroupant les démocraties occidentales et les pays de l'OTAN en tout premier lieu. **Fédération**, revue théorique du Mouvement fédéraliste français (MFF), avait présenté son point de vue (*l'Union atlantique, seule solution*) et l'avait opposé à celui de son directeur de la publication, Max Richard (*Fédération européenne d'abord*), dans un dossier publié en juin 1950 (N° 65, pages 293 à 319).

Quarante ans plus tard il n'est pas inintéressant que M. Maurice Allais remette en cause ce qu'il appelle l'évolution « mondialiste » et libre-échangiste de l'Union européenne, depuis l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne le 1^{er} janvier 1973.

Dans sa juste dénonciation des limites et des dangers de la mondialisation débridée actuelle et du libéralisme libre-échangiste sans partage et surtout sans contraintes, Maurice Allais ne fait cependant plus œuvre de fédéraliste lorsqu'il se contente de réclamer « de refonder l'Union européenne sur la préférence communautaire » et sa demande de « réviser sans délai les traités fondamentaux de l'Union européenne » nous laisse malheureusement sur notre faim.



4e veillée universelle pour les Nations Unies

attac

Présentée et conduite par Daniel Hulas, Secrétaire général de l'Union pour l'Europe Fédérale (UEF-France), la **4e Veillée universelle pour les Nations Unies** s'ouvre avec la présentation par Jean-Luc Capière d'une nouvelle forme d'engagement citoyen, celle du mouvement **Attac** dont il est président pour le Rhône. Avec ses 17000 adhérents, (500 pour le Rhône), 150 comités locaux en France, des groupes d'élus constitués à l'Assemblée Nationale, au Sénat et au Parlement européen, Attac aborde sa 3e année d'existence en réaffirmant ses objectifs de surveillance et participation citoyennes en regard des orientations économiques et politiques et leurs évolutions tant dans le contexte mondial que régional.

A quelques semaines du sommet OMC de Seattle, Attac rassemble autour d'elle une trentaine d'associations, formations syndicales et partis politiques en un **"Collectif pour un moratoire et une évaluation populaire sur l'OMC"**. Des actions sont préparées pour octobre et novembre (débat, rassemblements, cortèges, points d'information, interpellation des élus, etc.).

Sa dynamique gagnant rapidement l'Europe et de nombreux pays en Afrique, Amérique latine, etc., l'action d'Attac s'inscrit de plus en plus dans son inéluctable dimension mondiale

crise financière de l'ONU

Jean-Luc Prevel, Vice-président des Fédéralistes Mondiaux Rh-Alpes, après avoir rappelé le sens de la Veillée : la crise financière des Nations Unies, et les nombreuses protestations qu'elle suscite partout dans le monde, en actualise les chiffres : 2,6 milliards de dollars d'arriérés de cotisations dues par les pays membres dont 1,6 milliards pour les seuls Etats Unis ; à la limite de la cessation de paiement, l'ONU se voit contrainte de couper dans des budgets de programmes de développements, maintien de la paix, tribunaux internationaux, etc.

Jean-Luc Prevel rappelle les grandes lignes de réforme de l'ONU proposés par les Fédéralistes Mondiaux (Mouvement Fédéraliste Mondial - MFM) :

- réforme du Conseil de sécurité (entre autre, suppression de la clause de "membre permanent" et du droit de veto),
- création d'un Conseil de sécurité économique,
- mise en place d'une autorité mondiale de l'environnement,

- amélioration des capacités d'intervention, aptes à prévenir ou stopper l'emploi de la violence et à faire respecter le droit,
- ratification du Tribunal pénal international,
- création d'une **Assemblée parlementaire des Nations Unies**, étape vers la formation d'un **Parlement mondial élu**.

le millénaire

Secrétaire des Fédéralistes Mondiaux Rh-Alpes, Roland Calba annonce l'intention de Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, de déclarer la 55e session de l'Assemblée générale de l'ONU **"Assemblée du Millénaire"** en invitant tous les Chefs d'Etats à un sommet parallèlement à un rassemblement d'ONG pour un **"Forum du Millénaire"**, à New-York du 22 au 26 mai 2000.

Relayant la proposition de Global Policy Forum de faire de l'année 2000 **"la mobilisation du millénaire"**, Roland Calba lance quelques propositions :

- organiser à Lyon une "semaine mondiale" avec les ONG et associations, en invitant des agences et services spécialisés de la "famille ONU" (PNUD, UNICEF, OIT, etc.)
- "mondialisation" de communes en Rhône-Alpes, à l'exemple de Lutterbach (Haut-Rhin), Saint-Nolf (Morbihan), etc.

COUR PENALE INTERNATIONALE

état des lieux

"le crime contre l'humanité est la négation de l'humanité chez les membres d'un groupe d'hommes en application d'une doctrine. Ce n'est pas un crime commis d'homme à homme, mais la mise en exécution d'un plan concerté pour écarter des hommes de la communauté des hommes"

A partir de cette définition de Pierre Truche, William Goldberg, Président de la Fédération du Rhône de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), se livre à un court historique en rappelant quelques grandes étapes qui ont conduit jusqu'à la Conférence de Rome en juin-juillet 1998 et à la création la Cour Pénale Internationale (CPI).

De Vercingétorix emprisonné et exécuté sans

jugement à Napoléon 2 fois exilé sans être jugé, l'idée que la justice puisse intervenir dans des situations de guerres ne va naître qu'au début du siècle. Ce sont 2 échecs :

Le traité de Sèvres qui prévoyait qu'on pouvait juger les responsables Turcs pour le massacre des Arméniens : jamais appliqué ;

L'article 227 du Traité de Versailles prévoyait la mise en accusation de l'Empereur Guillaume II devant un Tribunal international pour avoir agressé et envahi la Belgique et le Luxembourg. Ce tribunal ne siégera jamais car la Hollande où s'était réfugié Guillaume II refusera de le livrer ;

En 1937, la Société des Nations veut créer un Tribunal contre les actes de terrorisme ; il ne verra jamais le jour ;

La Deuxième Guerre Mondiale, avec ses déchirements et ses violences, va connaître la "solution finale" pour les Juifs, les Tsiganes, des exécutions sur le front de l'Est. Très vite, les puissances alliées vont décider que les coupables doivent être punis. C'est la "Déclaration solennelle de Moscou" en octobre 1943, mais les déportations et exterminations continuent. Cependant, un Tribunal est créé le 1er octobre 1945 à Nuremberg. Des juges des 4 pays vainqueurs vont siéger et prononcer des peines de mort et de réclusion. Une juridiction fonctionnera à l'identique à Tokyo.

Avec le conflit en ex-Yougoslavie, on arrive à une nouvelle étape de l'histoire du droit international. Des tribunaux "ad hoc" sont créés : février 1993 à La Haye, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) - novembre 1994 à Arusha (Tanzanie), Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).

William Goldberg souligne le rôle de la forte mobilisation internationale d'ONG et associations portant sur la revendication d'une Cour permanente.

C'est Rome enfin, et la Conférence qui a réuni pendant 5 semaines les représentants de 160 Etats pour la création de la CPI (17 juillet 1998). Il est prévu que le Traité de Rome n'entrera en vigueur que 60 jours après que le 60e Etat aura déposé ses instruments de ratification auprès du Secrétaire général de l'ONU. Le processus risque d'être long.

William Goldberg conclut : " il faut tout faire pour l'entrée en vigueur. En tout cas, il ne faut pas oublier l'essentiel, penser sans cesse aux millions de victimes des plus graves abominations et tout mettre en oeuvre pour voir punis les coupables et empêcher la répétition des crimes "

" C'est un combat qui ne se divise pas ; on est contre ou pour l'impunité "

mais il y a l'article 124

A la demande de la France, le Traité prévoit le recours facultatif à une disposition restrictive, l'article 124.

Cet article prévoit l'incompétence pour une durée de 7 ans, de la CPI pour juger les crimes de guerres commis par des nationaux, sur ou en dehors du territoire national.

Pierre Caminade, au nom de l'association "SURVIE" dont il est le responsable pour la région, s'attache à dénoncer cet article et l'intention de la France d'en faire usage.

Selon Survie, il s'agit pour la France de couvrir des exactions commises par des militaires français, notamment en Afrique et cela rejoint l'analyse qu'elle fait de la politique étrangère opaque de la France.

L'argumentation développée par la France (crainte que les Français soient dénoncés à tort par des Etats non démocratiques) se détruit elle-même puisque la CPI obéit au principe de complémentarité, n'intervenant qu'en cas de défaillance des juridictions nationales.

Un collectif lyonnais et des associations membres sont intervenus auprès des élus régionaux, obtenant par exemple un soutien, voire une interpellation d'Elizabeth Guigou, de la part de Franck Sérusclat (sénateur), d'André Gérin et du groupe communiste, et Jean-Paul Bret (députés).

La France a annoncé qu'elle ratifiera le Traité en demandant pour elle-même l'application de cet article 124. Le vote au Parlement se fera au printemps, sans débat et sans amendement. Il faudra voter pour ou contre la CPI, article 124 inclus !

Le débat avec le public montre la surprise provoquée par cette attitude non démocratique et la nécessité d'ouvrir un débat national non seulement sur la CPI mais aussi sur la politique étrangère de la France.

Le citoyen n'est pas condamné à l'impuissance ; il peut agir sur ses élus, au sein de collectifs et d'associations.

Avec cet article, la Cour Pénale Internationale est réduite à une peau de chagrin.

Premiers commentaires sur le Sommet de Seattle de l'Organisation mondiale du commerce

Extrait d'une analyse plus développée devant être publiée dans *Mondial*, publication des *Canadian World Federalists*

La poussière n'est pas encore retombée après les négociations commerciales et les manifestations de masse qui ont eu lieu à Seattle. Nous pouvons toutefois déjà faire quelques observations préliminaires.

Au fil des années, les négociateurs internationaux ont développé une métaphore de la bicyclette : la notion que la libéralisation commerciale doit à tout prix continuer à une certaine vitesse faute de s'écrouler. En d'autres termes, le degré actuel de libéralisation du commerce international serait insoutenable ; le commerce international doit poursuivre sans cesse sa libéralisation faute de quoi tout le système s'écroulerait. Maintenant, avec les suites de Seattle nous risquons d'avoir un tricycle, capable de progresser à toute vitesse donnée, de faire des haltes prolongées, ou même de reculer sans tomber, enfin, de changer de direction rapidement et facilement.

Personne ne sait où le commerce international va dorénavant se diriger ou qui fera encore partie de la course. Le monde a changé à Seattle. Les gouvernements, les ONG et les officiels de l'OMC cherchent tous encore leurs marques. Les efforts de lancer un nouveau *round* de négociations commerciales mondiales à l'occasion de la Troisième conférence ministérielle de l'OMC ont été suspendus le soir du 3 décembre. Les négociations se poursuivent sur la date à laquelle reprendre les travaux et pour déterminer l'agenda d'une prochaine série de contacts. Les progrès atteints à Seattle, en matière agricole et sur des questions intéressant les pays les moins développés ont été validés et ne seront pas perdus. En même temps les négociations agricoles et en matière de services se poursuivent en janvier 2000 à Genève.

Le projet de déclaration ministérielle de dix-neuf pages rendu public au bout des quatre jours de discussions formelles comprend des passages entre crochets -y compris parfois de forts désaccords- dans les préambules concernant le développement soutenable, l'aspect commercial du droit à la propriété intellectuelle, la protection de nouvelles listes de produits, et la création de divers groupes de travail, y compris, dette et commerce, biotechnologies et transfert technologiques.

On a avancé beaucoup d'explications pour le blocage des discussions. Certains délégués ont mis en cause l'absence de transparence les procédures préparatoires qui ont exclu de nombreux pays en développement de sessions de négociations importantes. D'autres ont mis en avant un ordre du jour trop ambitieux et trop chargé. D'autres, encore, ont blâmé les participants les plus importants : les Etats-Unis pour avoir voulu contraindre d'autres participants à lier les négociations sur la libéralisation à des aspects concernant les lois du travail. L'Union européenne a également été critiquée pour avoir refusé tout compromis sur la libéralisation en matière agricoles.

Toutefois, les discussions intergouvernementales ne sont pas le seul événement arrivé à Seattle. Cette ville restera dans l'histoire à propos des protestations massives qui ont tout d'abord stoppé puis retardé les négociations officielles et qui ont, de manière plus significative, marqué dans le monde entier la perception des négociations.

... De nombreuses ONG se sont rendues à Seattle pour s'attaquer au père fouettard de la mondialisation. Dorénavant, beaucoup d'entre elles réalisent que les questions en suspens sont extrêmement complexes et qu'un certain type d'organisation est inévitable pour réglementer les échanges commerciaux dans une économie mondialisée.

... Les fédéralistes mondiaux peuvent, au contraire, être encouragés par le déroulement des événements de Seattle. D'une part, les discussions publiques sur les questions de commerce et de gouvernance globale seront mieux partagées, elles ne seront plus laissées entre les mains de quelques *lobbyistes* et de quelques bureaucrates. Il faudra dorénavant prendre en compte les souhaits de la population. L'idée que l'on pourrait promouvoir une OMC ayant de puissants moyens de coercition alors que les institutions internationales chargées de protéger l'environnement, les standards de qualité et le droit resteraient faibles et impuissantes, est désormais totalement discréditée. La nécessité de réformes de structure est maintenant communément admise. Nous sommes toujours dans l'imprécision concernant la prise en compte par l'OMC de « l'agenda écologique et social » ou comment il sera possible

de le faire en renforçant d'autres organisations internationales et en ce qui concerne la coordination des morceaux épars du « système international ». Personne ne sait ce qu'il va en advenir. Mais en tout état de cause le débat sur ces questions essentielles de *gouvernance* a été bien entamé.

De même, à la suite de Seattle, il sera impossible de laisser de côté la question du déficit démocratique de l'OMC. A court terme, cela

mènera probablement à un meilleur accès des ONG aux documents de travail de cette institution, à des forums de discussion et à des consultations plus larges avant que des décisions ne soient prises. Les fédéralistes mondiaux ont décidé de pousser ces avancées démocratiques, pas seulement en matière d'information des ONG, mais également à plus longue échéance la mise en place d'une Assemblée parlementaire de l'OMC.

Ricardo PETRELLA

OMC : Et maintenant, aux Parlements de jouer...

Nous reprenons ci-dessous de larges extraits d'un article de Ricardo Petrella (publié dans *Le Monde diplomatique* de janvier 2000). Ricardo Petrella a longtemps appartenu au *Movimento federalista europeo* au sein duquel il a milité à Florence. Il est aujourd'hui conseiller à la Commission européenne et professeur à l'Université catholique de Louvain. En 1991 il a fondé le Club de Lisbonne, club de réflexion d'inspiration mondialiste pour la défense de l'environnement et la démocratisation des organisations internationales.

Sans faire nôtres toutes ses conclusions sur le rôle des parlements nationaux dans le contrôle de l'OMC ou des autres instances internationales nous ne pouvons que nous féliciter de notre identité de vue en ce qui concerne :

- la nécessité et le rôle positif, mais aussi les limites de la représentativité démocratique des ONG,
- l'insuffisance et l'imperfection d'Assemblées parlementaires élues au second degré et à la mission limitée au simple contrôle de telle ou telle organisation internationale (telle que celle préconisée par notre ami canadien Fergus Watt),
- l'importance de l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen en 1979 comme première élection démocratique supranationale de l'histoire et de l'Union européenne comme premier exemple de démocratie internationale.

... La déroute des mondialistes du capital et du marché... renforce la nécessité de règles et d'institutions pour un gouvernement politique de l'économie mondiale. La mise en place d'une démocratie planétaire, dont les dispositifs et les instruments restent à élaborer, est désormais une tâche urgente. A cette fin, il faut inventer ou réinventer des formes multiples et plurielles de démocratie « locale » à l'échelle urbaine, nationale et continentale...

Au cours de la décennie écoulée des milliers d'associations ou d'organisations non gouvernementales (ONG) et de mouvements citoyens ont joué un rôle historique dans la naissance et la consolidation d'une conscience morale, d'une demande sociale et d'une offre politique mondiales...

La société civile n'est pourtant pas le politique. Il appartient maintenant aux élus des peuples de prendre la relève en réaffirmant la primauté de la représentation démocratique sur les logiques marchandes, financières et technocratiques. A eux de définir et de mettre en place les outils de gouvernement de la société mondiale. Il convient toutefois de ne pas conduire ce « retour des Parlements » dans une impasse. C'est de toute évidence ce qui se produirait s'il prenait la forme d'une assemblée parlementaire de l'OMC, dont les membres seraient issus des Parlements nationaux. Telle était la situation du Parlement européen jusqu'à sa première élection au suffrage universel en 1979. Telle est encore la situation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui regroupe des législateurs de quarante pays, élus par leurs pairs. Quelles que soient les qualités de ses membres, elle n'a aucun impact sur l'opinion, qui ignore même largement son existence. Il est vrai qu'elle a seulement un statut consultatif, comme le Parlement européen avant 1979. C'est ce même statut, intimement lié à un mode d'élection au second degré, que certains préconisent pour une future Assemblée parlementaire de l'OMC...

Un véritable retour des Parlements implique la participation directe de leurs membres à la définition et à l'approbation des nouvelles règles planétaires...

Pour qu'ils aient une pleine légitimité, ces travaux devraient être lancés et organisés par une Assemblée mondiale des Parlements, convoquée par les Parlements eux mêmes avec, de préférence, l'accord des gouvernements mais, le cas échéant, en s'en dispensant. L'expérience est malheureusement réduite dans ce domaine, car la pratique de la démocratie internationale en est encore à ses débuts, avec une exception notable, celle de l'Union européenne...

TIMOR ORIENTAL

les droits de l'homme

et le nouvel ordre mondial

LE DRAME DE TIMOR est un symptôme évident de l'inadéquation de l'ordre mondial fondé sur des principes du XIX^e siècle, tel que le droit à l'autodétermination des peuples et de la nécessité d'inventer de nouvelles règles pour le XX^e siècle. Le Timor oriental se situe à la frontière entre l'époque ancienne de l'impérialisme européen et la nouvelle époque post-guerre froide.

On peut tirer trois enseignements de l'expérience de Timor.

Le premier enseignement, c'est que la stratégie de l'ONU pour garantir le respect des droits de l'homme a échoué misérablement. Le fait qu'une force militaire multinationale soit intervenue a posteriori constitue à lui seul une confirmation supplémentaire de l'incapacité de l'ONU à prévenir et empêcher l'usage de la force.

Les massacres ont éclaté au Timor oriental après l'issue du referendum sur l'indépendance, voulu par l'ONU et accepté par le nouveau gouvernement indonésien de Habibie. Pour comprendre les raisons de ce referendum, il est nécessaire de rappeler les rapports entre l'Indonésie et Timor. L'Indonésie est devenue un Etat indépendant en 1945, quand la puissance coloniale hollandaise s'est retirée de l'archipel (y compris de Timor occidental). Cependant les Portugais qui avaient occupé Timor oriental en 1642 gardèrent leur territoire sous tutelle coloniale jusqu'en 1974, année de la révolution des oeillets où le régime du dictateur Salazar fut renversé. Après une phase de désordre durant laquelle fut déclarée l'indépendance, Timor oriental fut envahi par l'armée indonésienne en 1975 et, en 1976, le territoire annexé à l'Indonésie (annexion qui ne fut toutefois jamais reconnue par l'ONU).

La cohabitation d'une population essentiellement catholique (au Timor oriental) avec une population essentiellement musulmane (au Timor occidental) s'est avérée difficile et le gouvernement indonésien de Suharto a souvent utilisé des méthodes expéditives (sur lesquelles les USA et l'Europe ont préféré garder le silence) pour supprimer les protestations.

Le régime autoritaire de Suharto (*guided democracy*, selon la terminologie du régime) avait su maintenir l'unité d'un pays de 200 millions d'habitants de religions différentes, assemblage de groupes ethniques éparpillés sur 6000 îles, grâce au rôle prépondérant de l'armée. Depuis la fin de ce régime, Habibie, son

successeur, a laissé un espace plus important à la contestation démocratique et à la revendication indépendantiste du Timor oriental qui est alors devenu un problème de plus en plus difficile à gérer.

Cela n'a pas empêché que, depuis le referendum, les milices indonésiennes, tolérées et protégées par l'armée, ont voulu donner une leçon aux habitants de Timor oriental (environ 800 000) pour bien mettre en évidence ce qui pourrait s'ensuivre si toute autre "minorité" à l'intérieur de l'Indonésie avait souhaité en suivre l'exemple. La balkanisation de l'Indonésie et, en perspective, de tout le Sud-est asiatique est un danger réel. Et l'ONU, en promouvant le referendum à Timor, a mis en route un processus dangereux dont elle n'a pas pu garantir l'issue pacifique.

La raison de l'échec de l'ONU réside dans l'anachronisme des principes mêmes qui la fondent et qui guident son action. Du XIX^e siècle jusqu'au processus de la décolonisation, la politique internationale s'est appuyée sur le principe de l'autodétermination des peuples. Mais, même s'il a favorisé au XIX^e siècle les unifications nationales (italienne et allemande notamment), aujourd'hui, avec la disparition de l'équilibre bipolaire, il favorise la désagrégation des Etats et le désordre international. Les problèmes actuels ne sont plus ceux de la conquête de l'autonomie et de l'indépendance des peuples soumis à des puissances impériales moyennant la création de nouvelles nations artificielles comme cela s'est passé pour le Timor oriental et dans un passé récent pour la Lituanie, la Slovaquie, la Croatie etc.

Des problèmes similaires existent partout (si l'on pense aux Chiapas du Mexique, au Rwanda, à l'Europe centrale, au Caucase, au Tibet etc.) et ils ne tarderont pas à croître d'une manière exponentielle. Une simple observation du rythme de la démographie mondiale suffit : chaque année la population de la planète augmente de 80 millions d'habitants dont 76 pour le tiers monde. Il n'est pas pensable d'aborder le problème des minorités et des droits de l'homme sur la base de la méthode de l'autodétermination.

Combien de milliers de nations devrions nous encore créer pour garantir à tous les droits de l'homme par l'indépendance alors qu'il s'agit d'une imposture, car un pays de 800 000 habitants ne sera jamais indépendant dans le monde de la globalisation ? Et combien de purifications ethniques devront être menées à bien pour assurer la pureté des nouvelles nations ?

Le second enseignement à tirer, c'est qu'il faut fonder l'ordre mondial sur de nouveaux principes qui permettent d'inverser la tendance à la désagrégation et à la fragmentation des Etats. L'Europe détient la clef de ce tournant mondial. Si une fédération européenne voit le jour, le monde prendra acte que les nations peuvent vivre ensemble en paix sur la base d'une constitution commune. En outre, la Fédération européenne représentera un pôle nouveau de pouvoir mondial, de même importance que celui des Etats-Unis.

Sur ce point, on peut observer que la naissance de la Fédération européenne, tout en offrant un modèle pour la réorganisation de la politique internationale, ne se traduira pas automatiquement par un nouvel ordre mondial. Dans le fond, ni les USA, ni l'Europe n'ont grand intérêt à s'occuper de situations telles que celle de Timor. Les USA, à cette occasion, ont clairement fait savoir qu'ils n'avaient pas l'intention de jouer le rôle d'"agent de police du monde". On peut imaginer que la Fédération européenne ne l'aurait pas souhaité non plus. C'est pourtant l'intérêt des grandes puissances que le monde ne glisse pas lentement vers la catastrophe et donc qu'un agent de police mondial fasse régner l'ordre.

Le troisième enseignement qu'il faut tirer de l'exemple de Timor, c'est donc qu'il est nécessaire que le gouvernement fédéral européen (quand il existera), avec celui des USA et de tous ceux qui voudront se joindre à l'entreprise, militent pour une réforme de l'ONU afin de la mettre en condition de renforcer, de consolider et de diffuser la démocratie dans le monde.

C'est dans cette perspective que se situe à coup sûr la promotion de fédérations régionales. L'exemple de Timor a en fait démontré que les pays asiatiques et l'Australie, plutôt que d'autres pays éloignés, ont été obligés d'affronter le danger en soutenant l'effort de l'intervention.

En définitive, les droits de l'homme seront toujours plus respectés et défendus dans la mesure où des institutions supranationales avec de véritables pouvoirs de gouvernement s'affirmeront, que ce soit au niveau régional (ou continental) ou au niveau mondial.

La démocratie supranationale est le principe nouveau sur lequel il faudra fonder l'ordre mondial du XXI^e siècle.

Guido Montani

Jacques ATTALI

Ancien président de la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD)

Dans Le Monde du 8 décembre 1999, Jacques Attali a développé pour la seconde fois en quelques jours (après un interview accordé à Libération) ses commentaires et ses idées suite à l'échec des réunions de l'OMC à Seattle.

A côté de la citoyenneté nationale est en train de naître une citoyenneté planétaire. Le monde a besoin d'un forum où les opinions publiques pourraient débattre des intérêts vitaux de la planète. Un tel forum pourrait être une seconde chambre de l'ONU à côté de l'Assemblée générale.

« ... Il faut (donc) profiter de la pause que certains réclamaient et que les circonstances imposent pour repenser la totalité du problème de la mondialisation, et, en particulier, l'architecture des institutions internationales nécessaires pour la conduire.

... Les gouvernements devront (...) tenir compte de la naissance chez eux, d'une opinion publique soucieuse de défendre non pas seulement des intérêts nationaux ou régionaux, mais les intérêts de la planète toute entière, et désireuse de voir mettre en place les instruments d'une véritable gestion démocratique des intérêts de l'humanité... à côté de la citoyenneté nationale est en train de naître une citoyenneté planétaire.

Le monde a donc besoin d'un forum où les opinions publiques pourraient débattre des intérêts vitaux de la planète sans attendre, pour le faire, de devoir manifester dans les rues des villes où se tiennent les réunions intergouvernementales. Un tel forum pourrait être une seconde chambre de l'ONU à côté de l'Assemblée générale.

... Comme la fin de la seconde guerre mondiale a conduit à la naissance d'une Union européenne, la fin de la guerre froide pourrait conduire à la naissance d'une Union mondiale sur un modèle voisin : une assemblée aux pouvoirs embryonnaires pour représenter les peuples, un conseil des ministres pour prendre les décisions, une commission pour les exécuter, et toutes une série d'agences annexes pour les mettre en œuvre.

Evidemment, il sera beaucoup plus difficile de mettre en place entre deux cent nations ce qui fut conçu entre six ; les difficultés de l'élargissement de l'UE le rappellent tous les jours... »

LES BRÈVES DE FÉDÉCHOSÉS

Paul Quilès : « Réformer l'ONU, vite ! »

Les événements de Tchétchénie, de l'ex-Yougoslavie... ont amené Paul Quilès (Président -PS- de la Commission de la défense de l'Assemblée nationale) à proposer la création d'un groupe d'étude pour la réforme de l'ONU actuellement en cours de constitution. Dans un entretien accordé à Libération (13 décembre 1999) il revient sur sa réflexion. « ... Il ne suffit pas de dénoncer les carences de l'ONU... Pour intervenir efficacement, l'ONU a besoin d'hommes et d'argent. Mais comme on le sait les Etats-Unis refusent de faire face à leurs obligations financières... Il y a également un blocage politique... le refus systématique des Etats-Unis de participer à des opérations de rétablissement de la paix qu'ils ne seraient pas assurés de contrôler... Cette politique de l'égoïsme sacré les Etats-Unis ne sont pas les seuls à la mener. Et on peut s'interroger sur l'usage que font parfois de leur droit de veto la Russie ou la Chine. Il existe donc également, tout particulièrement au sein du Conseil de sécurité, un blocage institutionnel qui, trop souvent réduit, l'ONU à la paralysie. C'est ce qui m'a amené avec d'autres parlementaires et des intellectuels à demander une réforme de l'ONU ... ».

Les étrangers et le droit de vote

*Dans le cadre du débat relancé récemment nous tenons à souligner l'intérêt, la pertinence et la proximité avec nos propres analyses et préoccupations de l'article publié par Mme Monique Chemillier-Gendreau dans **Le Monde diplomatique** (janvier 1999). Nous le faisons avec d'autant plus de plaisir que ce n'est pas la première fois que nous notons avec cette personne une telle communauté de point de vue. Nous reprenons ci-après les passages de son analyse qui ont le plus retenu notre attention.*

Le débat sur le droit de vote des étrangers non communautaires est actuellement réactivé en France. Mais il révèle une fois encore la permanence des conformismes et surtout l'impasse logique dans laquelle reste confinée la question de la démocratie... L'idée de démocratie construite dans un cadre national, notamment en France, a arrimé les droits politiques à la nationalité. Il faut d'abord être national... Alors sont reconnus les droits politiques, dont celui de celui de prendre part aux consultations électorales. Ils forment la citoyenneté, qui, dans cette conception, est clairement remorquée par la nationalité.

... Peu à peu, cependant, une conception de la citoyenneté plus active introduit l'idée de leur participation (aux étrangers) à l'élection de ceux qui prennent les décisions relatives à leur cadre de vie. Agitée dans les années 80, elle reste à ce jour non résolue. Seuls quelques pays phares comme les Pays-bas, l'Irlande, le Danemark, la Suède, ont franchi la ligne sacralisée entre les nationaux et les autres, en admettant le droit de vote des étrangers aux élections locales.

Puis, par le traité de Maastricht du 7 février 1992, les pays membres de l'Union européenne se sont engagés à admettre la participation des étrangers communautaires aux élections locales. Certains d'entre eux ont dû pour cela procéder à une révision constitutionnelle. En France, la révision adoptée a soigneusement limité la portée de la réforme afin d'empêcher toute extension à d'autres catégories d'étrangers. Ainsi l'Union européenne et les Etats qui la composent sont-ils restés sourds à la résolution du Parlement européen du 14 février 1989, qui les exhortait pourtant à accorder le droit de vote aux élections locales à tous les étrangers vivant et travaillant chez eux.

... Les sociétés humaines à l'étape actuelle de leur organisation sont réparties en Etats-nations (plus rarement plurinationaux) et la base en est alors un principe d'inclusion/exclusion. Est-ce là une organisation naturelle, la seule qui doive présider à la fixation du cadre dans lequel s'exerce la démocratie ? Elle donne la prééminence à l'Etat, qui désigne (parfois arbitrairement) ceux qu'il reconnaît comme ses nationaux. Chaque démocratie est ainsi nationalisée. Les étrangers en sont exclus quelle que soit la durée de leur séjour, la profondeur de leurs liens ou leur part dans l'activité productive.

Mais parce que la ville est une cité politique au sens originel du terme, l'idée d'une démocratie de proximité s'affirme peu à peu. Tous les résidents quelle que soit leur nationalité, devraient pouvoir participer aux consultations électorales municipales. Ainsi, la communauté locale serait extensible à tous ceux qui y vivent. Tel est le sens des réformes actuellement discutées. Mais cette concession est limitée et ces propositions ne valent pas remise en cause du modèle traditionnel de légitimité politique.

Citoyenneté mondiale

... En ouvrant les élections locales aux étrangers communautaires et à eux seuls, L'Europe a exprimé une conception aristocratique des rapports politiques valable seulement entre peuples d'élite... En faisant tomber l'argument de la nationalité pour certains, la réforme de Maastricht a rendu urgent de le faire tomber pour tous.

... Pourquoi des étrangers résidant en France, qui souffrent de la même pollution que les Français, subissent la loi française en matière de bioéthique, de libertés, de commerce, payent des impôts à l'Etat français selon les termes de la loi de finances, seraient ils écartés du mécanisme de décision nationale qui s'impose à eux comme à tous les habitants du même territoire ? Parce que l'on craint la réponse à cette question, est il interdit de la poser ?

... Serait il scandaleux qu'un étranger participe aux élections de son pays par fidélité par rapport à sa communauté d'origine, et à celles d'ici par intérêt pour la vie politique de sa communauté d'implantation ? Cette légitime dualité qui rencontre encore des résistances risque d'être dépassée avant qu'il en soit pris conscience.

En effet, une part considérable des décisions qui nous concernent échappent aux communes, aux régions et aux Etats, car elles sont induites par des déterminants économiques ou institutionnels transnationaux. Une citoyenneté mondiale s'ébauche d'ailleurs pour lui répondre. On l'a vue en œuvre à Seattle...

Droits civiques des travailleurs immigrés

depuis 1976, les fédéralistes ont à de multiples reprises pris position

Comme **Le Monde** l'a souligné dans son numéro du 1^{er} Janvier 2000 « le débat sur le droit de vote des étrangers revient en force ». Comme le rappelle **Le Monde** « une belle cacophonie » dans la classe politique depuis que le 5 novembre un sondage (CSA pour la **Lettre de la citoyenneté**) a révélé qu'une légère majorité de français étaient favorable « au droit de vote aux élections municipales et aux élections européennes ». Jean-Pierre Chevènement a surpris son monde en reprenant cette revendication car ce droit accordé aux résidents européens doit l'être aussi aux étrangers extra-communautaires... Comme quoi tout est bon qui peut battre en brèche l'intégration européenne... Mais, à vrai dire, nous l'avons connu plus mal inspiré... Le RPR *vétote*..., L'UDF se partage..., les Verts et le PC déposent une proposition de loi constitutionnelle, le PS tourne autour du pot, l'Elysée attend et Matignon juge le projet « non d'actualité »...

Nous rappellerons certaines de nos prises de position précédentes. En juillet 1976, la section française de la JEF, organisait un séminaire de réflexion à Strasbourg, à l'issue duquel les participants adoptaient diverses motions politiques et économiques demandant en particulier « pour les travailleurs immigrés la garantie des droits politiques à commencer par le droit de vote à tous les niveaux ». Le 16 juillet la présidente de la JEF, adressait les diverses résolutions au secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés pour lui faire part de nos revendications à laquelle il avait répondu fort aimablement (le 30 du même mois) pour botter en touche. La JEF a publié à l'époque une brochure de 20 pages sur ce thème et **Fédéchoses** s'en était largement fait l'écho. Dans ses conclusions, Bertrand Saint-Gal, responsable de cette question au sein de la JEF, avait réaffirmé nos positions d'alors, en particulier au regard de l'élection à venir du Parlement européen au suffrage universel direct: « Nous croyons nécessaire de réaffirmer que les travailleurs migrants : 1/ doivent participer aux élections européennes... L'Europe est un espace économique et culturel qui concerne toutes les personnes participant à la production et (ou) à la consommation de ses richesses ; en clair : tous ceux qui y vivent. Il est donc indispensable que tous prennent part à sa première expression politique démocratique, qu'ils soient nationaux ou migrants ; 2/ doivent participer à l'organisation de la vie locale... ». Près de vingt ans plus tard, l'UEF

Rhône-Alpes devait à son tour dénoncer la politique du gouvernement français qui, en violation du traité de Maastricht, avait décidé que « les ressortissants de l'Union européenne résidant en France ne pourront pas participer aux élections municipales de juin 1995 ». A l'occasion des débats du Parlement européen qui s'était prononcé le 26 octobre 1994 « pour la reconnaissance de la citoyenneté européenne dès les élections locales qui suivent le 31 décembre 1994 » les fédéralistes avaient dénoncé l'attitude des parlementaires européens gaullistes qui avaient joint leur vote à celui de Le Pen et des amis de De Villiers. Quelques semaines plus tard l'UEF avait également lancé une pétition auprès des maires, en complément d'une campagne auprès des parlementaires et du ministre des affaires européennes.

Au titre des prises de position fédéralistes que nous partageons pleinement nous tenons à signaler ici la publication récente par nos amis de l'Union démocratique bretonne (UDB) du **projet de statut politique pour la Bretagne** (collection Les cahiers du **Peuple Breton** – 44 pages, bilingue, FF 40, éd. Presses populaires de Bretagne). Lors de son intervention à la convention de l'UDB de Ploëmeur en mai 1999, Christian Guyonvarc'h, porte-parole de l'UDB et ancien assistant parlementaire de Max Simeoni au Parlement européen, avait entre autre déclaré : « la citoyenneté bretonne reposant sur le fait de vivre en Bretagne, nous acceptons l'idée que les droits civils et politiques qui s'y rattachent puissent être exercés par des personnes qui, de façon provisoire ou définitive, ne se sentent pas partie prenante du peuple breton. Agir autrement reviendrait à nous comporter comme un Etat-nation 'un et indivisible', donc à reproduire le modèle de l'Etat jacobin que nous avons toujours combattu... S'il est bien vrai que c'est l'existence du peuple breton qui fonde le droit à disposer d'une capacité à l'auto-gouvernement en Bretagne, pour autant l'identité bretonne ne doit pas être exclusive mais inclusive, c'est-à-dire relever du libre choix des personnes et ne jamais s'imposer... ».

Une raison de plus de poursuivre le dialogue amorcé avec les autonomistes des formations regroupées au sein de **Régions et Peuples solidaires** (RPS). Nous aurons l'occasion de revenir sur leurs analyses et leurs propositions dans nos prochains numéros.

Les langues dites régionales au Parlement européen : un succès qui ouvre de nouvelles perspectives

Le 18 novembre, le Parlement européen a reçu à Strasbourg des artistes et des responsables culturels représentatifs des langues moins répandues de France. Pendant toute une après-midi, à l'invitation du groupe Verts-ALE (Alliance libre européenne) et à l'instigation de la fédération Régions & Peuples Solidaires et des Verts français, la situation réelle de nos langues face à la politique discriminatoire de l'Etat français a pu être exposée. Et ce devant un public composé de députés européens de différentes nationalités, de représentants des Etats membres du Conseil de l'Europe (Hongrie, Royaume-Uni, Croatie, Slovaquie...) et de journalistes européens. La salle de 120 places mise à la disposition des intervenants s'est avérée trop petite, signe de l'intérêt soulevé par la question. La députée flamande (Volksunie) Nelly Maes et le député vert français Gérard Onesta n'ont pas caché leur satisfaction d'aborder "l'Europe réelle".

En ouverture d'audition, Tangi Louarn, en sa qualité de vice-président du Conseil culturel de Bretagne mais aussi d'animateur du Comité républicain pour la ratification de la Charte du Conseil de l'Europe, a rappelé le contenu de cette charte et les motifs avancés par le Conseil constitutionnel pour la déclarer incompatible avec la Constitution française : 1) indivisibilité de la République (article 1^{er} de la Constitution) ; 2) la langue de la République est le français (article 2) ; 3) liberté de pensée et de communiquer. Au-delà de la question des langues moins répandues, c'est donc la conception même de la République et de la démocratie qui est en cause. Qu'on le veuille ou non, la question est devenue éminemment politique.

Des artistes percutants

Alan Stivell, Jean-François Bernardini, du groupe corse I Muvrini, et Peio Serbielle, auteur-compositeur-interprète basque, ont formé un trio d'artistes efficace dans la transmission d'un message d'ouverture, de toléran-

ce. Alan Stivell, après avoir rappelé qu'"une langue est égale à une autre langue comme les êtres humains le sont entre eux", a reproché à l'Etat central de commettre "un crime contre la liberté de pensée" et "un crime contre la diversité culturelle, aussi importante que la diversité des animaux et des espèces végétales". Jean-François Bernardini a souligné que l'Etat jacobin "a inculqué aux Corses une mésestime de soi". Interpellant les bien pensants, "Est-ce que l'universel moins le corse, le breton, etc., c'est encore l'universel ?", il s'est

parmi lesquels le président des écoles bilingues occitanes, son homologue de l'Institut d'études occitanes, celui de l'Institut culturel basque, des universitaires corses, un professeur de savoyard (ou franco-provençal) mais aussi l'ancien président du Congrès berbère mondial et président en exercice de l'association Tamazgha qui s'attache à promouvoir l'enseignement du tamazight (berbère) en France. Pour la Bretagne, Jean-Do Robin, qui vient d'être remplacé à la présidence de l'Union des enseignants de breton par Stefan Moal, et Jean-Luc Ramel, de l'association Bertaeyn Galeizz, ont présenté la réalité linguistique et culturelle bretonne dans toute sa diversité.

Tous les témoignages ont abouti à la même conclusion : alors que la plupart des Etats européens ont doté leurs langues dites régionales d'un statut juridique qui rend possible leur promotion dans la vie publique, l'Etat français met des freins partout et ne consent à les desserrer que sous l'effet d'une forte pression des acteurs de terrain. Les exemples de discrimination réelle ne manquent pas comme ce décret pris en 1996 sous Douste-Blazy et confirmé sous Trautmann qui exclut les hebdomadaires en langue régionale des aides de l'Etat aux hebdomadaires régionaux. Dans ce cas, l'expression d'apartheid linguistique n'est pas excessive.

Des actions à venir

Tous les participants à cette audition ont manifesté une volonté d'aller plus loin ensemble. D'où l'idée d'un dispositif de regroupement de tous ceux qui souhaitent la ratification de la Charte du Conseil de l'Europe et les changements constitutionnels qu'elle suppose, qu'ils soient responsables associatifs, artistes, politiques, acteurs économiques ou syndicalistes. Les Verts français et la fédération Régions & Peuples Solidaires ont dit leur disponibilité pour une aide logistique. De nouvelles actions sont donc à prévoir pour les mois à venir.

Kristian GUYONVARC'H

CORSE : IL N'Y A PAS QUE LA MÉTHODE JOSPIN



« Le Canard enchaîné » – Mercredi 15 décembre 1999

déclaré "en attente d'une solidarité intellectuelle". Peio Serbielle a raconté comment une de ses chansons n'avait pas été diffusée sur les médias français au motif que, chantée en basque, elle était incompréhensible par les auditeurs : "Quand Bob Dylan passe à la radio, je suis persuadé que 95 % des Français ne comprennent pas, surtout l'anglo-américain", a-t-il ironisé.

De nombreux responsables associatifs se sont succédé à la tribune

Lettre à une provinciale du XV^e arrondissement *

Madame,

Je viens de l'Europe et arrive en France, où je trouve un Paris des lettres et de la politique tout ébouriffé d'un débat qui pourtant ne concerne que la périphérie du territoire. Il me semble qu'un vent a soufflé des landes bretonnes ou des vallées vosgiennes, ou que le Mistral s'est retourné. Dans ce qu'on dit et publie, il n'est question que d'euskarien et d'armoricaïn, de catalan et d'occitan, langages des marges. *Quelle est loin la belle tranquillité où la Nation me berçait en son nid, quand je m'efforçais, écrivain de la rue Sébastien-Bottin, de former mes phrases au meilleur français d'Ile de France, et osais juger en jury de Sorbonne les fautes de subjonctifs des Prix Goncourt.*

Certains proclament cette Nation en danger, du moins en son principe. Je comprends mal. Formé à la République, j'avais cru qu'elle reposait sur l'adhésion et le contrat civiques. Je n'y voyais pas trace de chauvinisme linguistique. Il est vrai, nos représentants siégeant à Versailles nous ont récemment fourgué le langage dans la Constitution, nous prenant pour des Allemands ou se prenant pour des Mussolini. C'est que l'anglais, cet arrogant et mercantile bâtard, fait passer des frissons dans les échine patriotes. Cette peur-là, je ne la comprends pas non plus. Il me semble banalement que tout marché des biens est aussi un marché des mots et qu'à la globalisation économique il faut une langue planétaire. Que l'anglais y aille, puisque le français n'y a pu aller, et le chinois pas encore ! De toute façon, aucun décret ni loi n'y peut rien. La belle langue ratissée de notre jardin n'est pas menacée pour autant en ses allées. *Mais si ! me dit-on. Le français perd ses bastions dans le monde, son universalité rivarolienne est mise à mal. Nous y voici donc, à nous sentir mal chez nous parce que nous ne sommes pas chez les autres. Cela ne s'appellerait-il pas impérialisme ?*

Ne croyez pas, Madame, que je vais vous suivre en ces outrances. Si le français devient langue régionale, il a encore de belles heures devant lui. Laissez-moi vous conter une histoire : la mienne en France. Je suis né sur une frontière des temps et eus pour précepteur de beau langage un vieillard, mon grand-père, qui parlait la langue qui, du temps de sa jeunesse, était celle de tous, mais s'était rétrécie avec l'âge et le préjugé social. Ce n'était pas le français. Lui disait "le patois". Il avait été tellement puni à l'école pour délit de parole traditionnelle et populaire qu'il refusait d'en user avec moi. Je sentais là plus qu'une injustice : une blessure faite à la personne. J'appris très vite que cette parlure maudite était la langue dans laquelle les troubadours avaient éduqué l'Europe à l'amour, et qui avait eu, récompense académique et bourgeoise, le Prix Nobel avec Mistral. Mes maîtres d'école, eux, n'en savaient rien. Je me fis maître d'école comme je me fis écrivain : en langue d'oc. Et les choses ne sont pas allées si mal ! Cinquante ans après, vous voyez bien qu'ici plus personne n'ose condamner à mort les langues régionales. On se contente de leur mesurer les moyens de survivre.

Entre temps, comme nous perdions nos sabots et que la France nous mettait le tablier noir de l'enfermement monolingue, nous avons pris le large. Je ne connais présentement aucun écrivain en nos langues de Province, qui ne soit nourri de littératures étrangères, avec la française, et en parle à l'occasion les langues, *ce que vous ne faites guère*. L'un des succès de nos Calandretas, est d'ouvrir aux enfants les chemins du plurilinguisme : cela, les parents le savent. L'Europe aussi. Nous avons pris l'habitude de conserver en Europe et dans le monde, sans avoir à proclamer l'universalité de la langue bretonne.

Et que nous parlez-vous de communautés qui menaceraient le monolithisme de la citoyenneté française ! Vous n'avez donc pas compris que cette citoyenneté, nous ne la parcellisons pas, nous l'ouvrons !

Si bien qu'il m'arrive aujourd'hui, en descendant la rue Spontini, la presse en mains, de me croire, comme vous dites, en Province, où l'on vit à l'heure ancienne, sans savoir que le monde change et se hâte.

Robert LAFONT

* Réponse intégrale au *Nouvel Observateur* (29.VII.99)
dont le parisianisme a censuré les passages en italique.

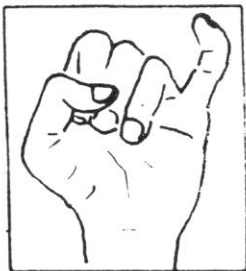
LES BRÈVES DE FÉDÉCHOS

L'AUTONOMIE, UN OBJECTIF A REALISER A TOUS LES NIVEAUX

Gérard TAUTIL (Occitania - périodique du Parti occitan - septembre-octobre 1999)

Il est de bon ton dans les médias télévisés et écrits de brouiller le sens du mot autonomie. Les spécialistes de la communication qui ne sont pas toujours de fins lettrés ne font pas toujours dans la dentelle et renvoient au rebut des mots maudits ce vocable qui est pourtant lourd de culture classique et dont ils se réclament. Si l'on s'attache au sens propre, il signifie qu'à l'intérieur d'une structure politique plus vaste, un territoire jouit de compétences propres et partagées avec l'Etat. Aujourd'hui, des exemples concrets en Europe traduisent cette réalité politico-administrative, il n'est pas besoin de s'étendre là-dessus. Aussi, la confusion entre autonomie et indépendance manifeste une volonté d'entretenir la confusion dans l'opinion publique. Nous ne parlerons pas de ceux qui dans le camp occitan, peu nombreux heureusement, s'évertuent à entretenir cette confusion. Objectivement, ils sont à la remorque de l'idéologie dominante néojacobine et freinent la prise de conscience occitane. A chacun ses choix...

Au secours, reviens, Trotski, ils sont devenus fous... !



Mon
petit doigt
Fédéchoses

La dernière fois que nous avons utilisé cette illustration, née peu après la publication de notre premier numéro, nous ne pensions pas devoir l'employer un jour pour dénoncer les alliances et les positions politiques contre-nature de quelque groupuscule trotskiste lambertiste en manque de reconnaissance. Mais que Trotski se rassure il reste pour nous le leader de la tendance fédéraliste de la Révolution russe.

Le Monde (12/13 décembre 1999) a signalé que le « samedi 11 décembre, la Libre Pensée... avec de nombreux syndicalistes, des membres de mouvements d'extrême gauche comme le Parti des travailleurs (trotskistes), ainsi qu'avec Georges Sarre, président délégué du Mouvement des Citoyens... appelle à manifester contre la Charte européenne des langues régionales ».

De cette manifestation nous avons déjà eu vent par un tract qui restera dans les *anales* (et oui, le Parti des travailleurs, P.T. pour les intimes, veut parfois P... plus haut que son C...). « Le 7 mai 1999, le gouvernement a signé la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, élaborée par le Conseil de l'Europe qui, dans la droite ligne des diverses institutions européennes, entend promouvoir une Europe des régions remettant ainsi en cause la souveraineté des Etats-nations... **L'unité de la République est menacée.** Cette charte s'inspire d'un modèle de société contraire à l'unité de la République. Ce modèle est celui de la construction communautaire de l'Union européenne. Elle est d'ailleurs soutenue par le 'Comité des régions' institué par le traité de Maastricht. Depuis Bruxelles est encouragée une politique qui vise à faire des régions les piliers de la société... La Charte européenne, s'inscrivant dans une perspective de destruction des bases républicaines de la société, doit être combattue pour empêcher toute ratification... ».

Cette soudaine poussée d'adrénaline laïque s'explique. Lisons par exemple **Le Peuple Breton** (novembre 1999 - « Les amitiés lepénistes de certains responsables de Force ouvrière, du Parti des travailleurs et de la Libre pensée »).

« Début octobre, Alexandre Hébert, ancien secrétaire général de l'union départementale FO de Loire-Atlantique mais aussi responsable du Parti des travailleurs publiait un texte de deux pages dans l'hebdomadaire du Front national, **Français d'abord !** Au nom de la défense des travailleurs français, A. Hébert y dénonce 'l'Europe des démocrates-chrétiens à la solde du Vatican' et 'un nouvel ordre fondé sur la subsidiarité, c'est-à-dire la servilité'. Un discours qui n'est pas sans rappeler celui de la Libre Pensée. Simple coïncidence ? Evidemment non. Cette association anticléricale plus que centenaire... est depuis plusieurs années totalement noyauté par le Parti lambertiste. Nous ne boudérons pas le plaisir qui nous est offert de lever le voile sur les amitiés qui unissent une certaine ultragauche et l'extrême droite la plus obscène. D'aucuns s'étaient étonnés de lire les mêmes diatribes contre la Charte européenne chez les uns comme chez les autres... L'explication de ce curieux mimétisme leur est aujourd'hui fournie. C'est que ces gens-là, quoique apparemment situés aux deux extrêmes de l'échiquier politique, se connaissent et s'apprécient. Et cette connivence n'est pas qu'intellectuelle puisque Christophe Forcari, journaliste à **Libération**, nous dit dans un article paru le 9 octobre que Joël Bonnemaïson, candidat du FN aux élections cantonales de 1977 en Loire-Atlantique (...) et actuel rédacteur en chef du bulletin de la fédération FO de Loire-Atlantique (...) avait pour témoins à son second mariage Alexandre Hébert et... Jean-Marie Le Pen ! ».

Quant à retrouver Georges Sarre en cette noble compagnie, quoi de surprenant, lui qui préside le parti de Chevènement. Sur ce dernier, **Le Peuple breton**, (octobre 1999), en rappelle aussi de belles. « Elève à l'Institut politique de Paris, il dédia son mémoire d'études, *La droite nationaliste face à l'Allemagne*, à Raoul Girardet, responsable de la propagande à l'OAS... Il continue ses études à l'ENA où il fréquente 'Patrie et progrès' un groupe nationaliste-social... Depuis les années 80, Chevènement anime l'association franco-irakienne de coopération économique de Gilles Munier (militant pro-arabe et anti-israélien issu du groupe national-révolutionnaire, un courant d'extrême droite, Jeune Europe...)... ». Amen !

Auriculus

The Federalist Debate

Papers for Federalists
In Europe and the World

Via Schina 26,
I – 10144 TURIN – ITALIE
Tél. et fax 00 39 011 473.28.43
e-mail federalist.debate@libero.it
<http://www.federalist-debate.org>

Directeur : Lucio Levi

Comité de rédaction :

Jeunesse européenne fédéraliste	Laura Davis Valéry-Xavier Lentz Philip Savelkoul
Union européenne des fédéralistes	Philipp Agathonos Bruno Boissière Sergio Pistone
Mouvement fédéraliste mondial	W. James Arputharaj Keith Best William R. Pace

Abonnement annuel :
15 euros – 18 US dollars
Abonnement de soutien :
30 euros – 40 US dollars

Règlements :

The Einstein Center for International Studies
Compte n° 10853, adresse swift IBS-PIT-TM-700
Banque San Paolo I.M.I., siège de Turin
Code ABI 1025 CAB 0100

Après une année d'interruption,
due à la nécessité de résoudre
des difficultés matérielles
et à la conception d'une nouvelle formule,
The Federalist Debate
vient de reprendre sa publication avec un
exceptionnel numéro triple
(XII^e année, numéros 1-3, novembre 1999).

Cette décision répond au besoin
de permettre progressivement
aux différentes organisations fédéralistes
de parler d'une seule voix
et *The Federalist Debate*
(publié trois fois par an et en anglais seulement)
ne vise à remplacer aucune publication fédéraliste
existante mais, au contraire,
à encourager et faciliter un débat sans frontières.

The Federalist Debate
vise également à promouvoir le dialogue
entre les fédéralistes et les membres des ONG
et des associations politiques, sociales,
culturelles... intéressées aux enjeux planétaires.
Le fédéralisme
est la seule forme d'organisation de l'Etat
qui permette l'unicité de l'humanité
dans le respect de sa diversité ;
la seule qui permette à la loi de prévaloir sur la
force brutale du nationalisme et qui
bâtisse les conditions de la paix.
C'est pourquoi un tel dialogue
doit permettre une convergence opérationnelle.

La couverture de *The Federalist Debate*
montre les grandes régions du monde
que les fédéralistes
s'efforcent de réunir en unions continentales,
parties intégrantes de la fédération mondiale.
C'est dans cet esprit
que les fédéralistes européens
veulent construire l'Europe fédérale.

Chaque numéro de *The Federalist Debate*
sera divisé,
en plus d'un éditorial,
de diverses rubriques :
commentaires, débat sans frontières,
action fédéraliste, fiches de lecture,
informations et brèves,
entretiens.

AVIS AUX LECTEURS

Le comité de rédaction invite tous ses lecteurs à participer activement à la diffusion et éventuellement à la rédaction, de *Fédéchoses*.

Vous pouvez : nous transmettre des articles, nous écrire pour nous faire part de vos impressions, de vos observations, de vos conseils...

Vous pouvez également, faire parvenir gratuitement un exemplaire de *Fédéchoses* à quelqu'un, pour ceci renvoyez-nous le bon ci-dessous.

Fédéchoses vous remercie d'avance de vos courriers.

Je désire faire recevoir à :

Nom (Majuscule) :

Prénom :

Adresse :

- ☐ le présent numéro
☐ Le numéro suivant
☐ Le numéro*

Demandé par :

* Selon les numéros disponibles.

Composition du Comité de rédaction :

Jean-Francis Billion
Aude Bissuel
Roland Calba
Benoît Cassier
Didier Colmont
Daniel Hulas
Jean-Luc Prevel



FEDECHOSSES-POUR LE
FEDERALISME

Presse Fédéraliste
Maison de l'Europe
12, rue Président Carnot
69002 Lyon

Directeur de publication :
Jean-Luc PREVEL

C-E Imprimerie
5, rue Bugeaud - 69006 Lyon
Commission paritaire 56256

SOMMAIRE

Le Conseil européen d'Helsinki traite le Parlement européen d'une manière indigne des élus du suffrage universel	P.	3
Le Congrès européen de la Jeunesse européenne fédéraliste (JEF) et son Cinquantenaire	P.	4
Lettre européenne (novembre 1999) - Publius	P.	6
Passer de la mondialisation sauvage à la mondialisation institutionnelle - Jean-Luc PREVEL	P.	7
Message de Sir Peter USTINOV	P.	8
Les fédéralistes, la mondialisation et la démocratie internationale - Jean-Francis BILLION	P.	9
Quatrième veillée universelle pour les Nations unies	P.	12
Premiers commentaires sur le Sommet de Seattle de l'OMC - Urs THOMAS et Fergus WATT	P.	14
OMC : et maintenant aux Parlements de jouer... - Ricardo PETRELLA (tiré du <i>Monde diplomatique</i>)	P.	15
Timor Oriental, les droits de l'homme et le nouvel ordre mondial - Guido MONTANI	P.	16
Les étrangers et le droit de vote - Monique CHEMILLIER-GENDREAU (tiré du <i>Monde diplomatique</i>)	P.	18
Droits civiques des travailleurs immigrés. Les positions des fédéralistes constantes depuis 1976	P.	19
Les langues dites régionales au Parlement européen - Kristian GUYONVARCH (tiré du <i>Peuple Breton</i>)	P.	20
Lettre à une provinciale du XVI ^e arrondissement - Robert LAFONT (publié dans <i>Le nouvel observateur</i>)	P.	21
Au secours, reviens, Trotski, ils sont devenus fous - Auriculus	P.	22
The Federalist Debate - nouvelle formule	P.	23

ABONNEMENT

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

Normal : 50 F

Militant : 100 F

soutien : 500F

- Chèque à l'ordre de " Presse Fédéraliste " 12, rue président Carnot 69002 LYON
- C.C.P 2490 82 P LYON (N° supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS